



MARS 2010 - N° 105 - Prix 1 Euro

PERSPECTIVES

éducation formation

ARRÊTEZ LE MASSACRE



Emploi
Salaire

Retraite

Éducation...



Sommaire

- p. 2 - Retour de Mohamed
- p. 3 - Edito
- p. 4/7 - Action / Actu
- p. 8/9 - Réforme du Lycée
- p. 10/11 - Lycée professionnel
- p. 12/13 - 1^{er} degré / Collège
- p. 14 - Formation
- p. 15 - Violence scolaire
- p. 16/17 - Non titulaires / Remplacement
- p. 18 - Orientation
- p. 19 - Rencontre
- p. 20 - Décret EPLE /
Élections Enseignement privé
- p. 21 - Laïcité
- p. 22 - Ailleurs
- p. 23 - Vie syndicale
- p. 24/25 - Retraités
- p. 26 - Y a d'l'écho
- p. 27 - Santé / Lire
- p. 28 - Sans papiers.

À Colombes, dans les Hauts-de-Seine et en France, forte mobilisation pour le retour de Mohamed Abourar

C'est par un matin froid de janvier que les personnels du LP Valmy à Colombes (92) ont appris la nouvelle : un de leurs élèves en 1^{er} Bac pro Hygiène et Environnement, Mohamed Abourar, était en centre de rétention administrative à Vincennes. "Sans papiers", il avait été arrêté suite à un contrôle d'identité à la gare Montparnasse à Paris. Incompréhension, colère et déception, tels ont été les sentiments des professeurs, sentiments renforcés quand ils ont vu leur élève arrivant menotté au tribunal. Plus grande encore fut leur colère, quand, au petit matin du 23 janvier, réveillé à 4 h, Mohamed a été expulsé vers le Maroc, pays qu'il avait quitté à l'âge de treize ans. La stupeur fut d'autant plus grande que, quelques années avant, Suzilène Monteiro avait connu le même sort (dans le même établissement !) avant de finalement revenir en France grâce à la pression d'une mobilisation de longue haleine.

Immédiatement, un comité de soutien s'est mis en place. Les collègues du LP associés aux élèves, aux élu-es et aux citoyen-nes de Colombes se sont mobilisés pour Mohamed. La section CGT du LP Valmy a évidemment pris toute sa place dans la mobilisation, tout comme le syndicat départemental qui a diffusé les appels aux niveaux régional et national. La pétition, relayée par le RESF, a recueilli rapidement plusieurs centaines de signatures par jour et une manifestation a été organisée dès le mercredi 3 février devant le ministère de l'Immigration. Plus de 150 personnes se sont réunies et une délégation a été reçue par le cabinet du Ministre. Elle a alors obtenu une première victoire avec la réouverture, par les services du ministère, du dossier de Mohamed.

Le samedi suivant, une manifestation, organisée à Colombes, a rassemblé aussi plus de 150 personnes (professeurs, élèves, citoyen-nes et élu-es).

Le 11 février, une deuxième victoire est acquise lorsque le ministère de l'Immigration donne son aval à l'obtention d'un visa de longue durée pour Mohamed.

Le 27 février, Mohamed est effectivement revenu, accueilli par ses proches et le comité de soutien, à l'aéroport de Roissy d'où il avait été injustement expulsé un mois plus tôt. Cette victoire est bien celle de la mobilisation, de la solidarité et de la justice contre l'arbitraire des expulsions qui touchent tous les "sans papiers" !

Cette histoire doit nous amener à être d'autant plus vigilants que souvent nous ignorons que nos élèves sont "sans papiers" et que les projets du ministère de l'Immigration vont rendre encore plus difficiles les conditions de vie de milliers de personnes sans papiers qui travaillent ou étudient ici, qui vivent ici et qui veulent, à juste titre, rester ICI ! Pour cela, ils doivent être régularisés-es !

Samuel Serre

Co-Secrétaire général CGT Educ'action 92

Charb



PEF 105

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Je souhaite : ◆ me syndiquer ◆ prendre contact

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Grade ou corps Discipline

Établissement

Code postal Commune

Tél E-mail

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr



Syndicat de la
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Nicole Hennache - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle
CPPA : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)
CGT ÉDUC'ACTION - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial

*Patrick Désiré,
Co-secrétaire général*



L'avenir de notre service public d'éducation

Depuis trois ans, ce gouvernement a multiplié les réformes régressives qui n'ont cessé de détériorer notre système éducatif.

La poursuite dogmatique de cette politique libérale, du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite, génère des suppressions massives de postes, alors que nous sommes dans une période sans précédent de départs en retraite et que les effectifs élèves sont en train d'augmenter.

Ces destructions d'emplois diminuent le nombre de places offertes aux concours et contribue à l'aggravation du chômage.

L'entrée dans le métier est de plus en plus difficile pour nos jeunes collègues, qui constituent pourtant l'avenir de l'institution.

Au lieu d'apprendre leur métier dans des conditions favorables, le gouvernement a choisi, dès la rentrée 2010, de les placer sur des postes à plein temps, pendant les deux tiers de l'année, dès leur année de stage.

Pour le tiers-temps de formation restant, ils seront remplacés, selon les académies, par des TZR, des contractuels ou des vacataires.

Il n'est nul besoin d'insister sur l'impact d'une telle mesure sur les conditions d'études des élèves.

Alors que ce gouvernement impose aux jeunes, pour devenir enseignant, de faire des études plus longues, il ne leur offre qu'une contrepartie salariale dérisoire.

Le tri social parmi les futurs enseignants s'en trouvera accentué et diminuera les possibilités d'accès à nos métiers des jeunes issus de milieux défavorisés.

Cela correspond à un vrai déclasserment de nos professions.

Le gouvernement devrait se préoccuper d'attirer les talents. Au lieu de cela, la politique désastreuse menée jusqu'ici rend les métiers de l'enseignement de moins en moins attractifs.

Les incertitudes sur le déroulement de carrière, sur le nombre d'années de cotisations qu'il faudra pour avoir droit à une retraite décente, ne vont pas favoriser les vocations.

Dans notre secteur comme dans d'autres, il est temps de forcer ce gouvernement à faire d'autres choix en matière d'emploi, de salaire et de retraite.

C'est pour cela qu'il est plus que jamais nécessaire de travailler à la construction du rapport de forces pour y parvenir.

*Patrick Désiré
Montreuil, le 4 mars 2010*

Stop aux expulsions, ajoutées aux violences faites aux femmes ! Najlae expulsée !

→ Lisez le communiqué de la Cgt

L'année 2010 a été déclarée grande cause nationale dans la lutte contre les violences faites aux femmes... Pourtant, c'est la triple peine pour Najlae, et aussi 4 autres femmes en 4 mois dans le Loiret... Cela se passe en France...

En 2007, Sarkozy avait lancé "un appel... à toutes les femmes martyrisées dans le monde pour leur dire que la France sera à leurs côtés et qu'elles peuvent compter sur elle".

Un projet de loi sur les violences faites aux femmes est en débat à l'Assemblée... Et Besson réclame toujours son quota d'expulsions...

Najlae a 19 ans. Élève au LP Dolto à Olivet (Loiret), elle a été expulsée le 20 février 2010 vers le Maroc.

En 2005, pour échapper à un mariage décidé par son père, elle part chez son frère en France. Ce frère la maltraite régulièrement. Le 16 février, les violences atteignent un degré extrême et Najlae se réfugie chez la mère d'une amie.

Les 18 et 19 février, elle se rend à la gendarmerie pour porter plainte. Elle est mise en garde à vue puis en rétention à Montargis.

Le lendemain, à 4 h du matin, elle appelle ses amis pour leur apprendre qu'elle prendra l'avion pour Casablanca à 7 h 35 où elle arrive en fin de matinée. [...]

Najlae avait le droit de saisir la justice pour les violences subies, de contester le refus de séjour ; le préfet lui a volé ces droits !

Najlae doit revenir en France et pouvoir vivre sa vie d'étudiante et de femme comme elle en a décidé. Et la France doit la protéger !

→ Signez la pétition sur notre site

8 MARS :
Journée Internationale
du Droit des Femmes



Qui sème la misère... récolte la colère !

Au départ, il y a des conditions de travail de plus en plus insupportables pour le plus grand nombre des personnels...

Cette situation nouvelle est liée au fait qu'après des années de suppressions d'emplois, de remise en cause de projets éducatifs, l'équilibre -déjà très fragile- s'est rompu. Le mécanisme est attaqué de toutes parts par les tenants d'une idéologie régressive de l'École.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit..., insuffler de manière larvée, la pensée réactionnaire des clubs, des associations tels que "Créateurs d'école" ¹ fondée par les "Darcos et autres hauts fonctionnaires en place"..., instaurer la culture de l'entreprise et la mise en concurrence voulues par les "Chatel et autres directeurs GRH" qui passent allègrement de la RATP à l'Éducation nationale, en voulant transposer les mêmes recettes "managériales".

Or, les collègues sont entrés en résistance. Les mouvements locaux, d'abord en Seine-Saint-Denis, dans l'Essonne ou le Val-de-Marne ont démarré, touchant indistinctement LP, lycée ou collège, ce dernier devenu "homme malade de l'Éducation nationale" jusqu'alors silencieux... Les "Chérioux" ont ouvert la voie, menant une lutte exemplaire en exerçant leur "droit de retrait" face à un pouvoir inflexible et dépassé. Chatel balance, proposant un jour des médiateurs scolaires, le lendemain des équipes mobiles de sécurité, cédant sans doute aux sirènes électoralistes de l'ex-droite qui orchestre identité nationale et burka...

La communauté scolaire réclame des agents formés...

L'administration donne l'ordre à la Trésorerie générale de prélever le traitement dès le premier jour de "retrait" : bilan quinze jours de grève imputés !

La rage redouble. A la veille des vacances d'hiver, 5 000 manifestants défilent à Paris, ils comptent sur les académies "rentrantes", Lyon, Marseille..., non épargnées elles aussi, pour reprendre le flambeau de la lutte.

La colère s'étend face aux successions de réformes destinées à abattre le service public. Les citoyens font les liens École, Poste, Hôpital, Transports...

Ces différentes réformes, imposées par une droite libérale décomplexée, se révèlent non seulement inefficaces mais très coûteuses et finalement extrêmement

complexes à mettre en place. C'est un levier pour la lutte.

Ainsi en est-il du décret modifiant le fonctionnement de l'EPLÉ lui donnant infiniment plus d'autonomie. C'est dans ce cadre des DHG très nettement insuffisantes, une répartition des moyens disciplinaires que nombre de chefs d'établissement n'osent pas même présenter, la valse des heures supplémentaires, une mise en concurrence des disciplines, des lycées eux-mêmes et, au final, la remise en cause du droit à l'Éducation...

La réforme de la formation, dénoncée sur le fond par les organisations syndicales, est inopérante : successions d'intervenants dans les classes -stagiaires, étudiants ou référents (tuteurs)- contraints ou sans moyens réels...

Au-delà de notre secteur, le gouvernement poursuit méthodiquement la destruction de l'héritage du Conseil National de la Résistance. Il s'agit d'abattre tout ce qui constitue la protection sociale.

Cela nous renvoie au fondement de la Sécurité Sociale et à la prévoyance contre les risques de la vie : maladie, chômage, accident du travail et retraite. Déremboursement, démantèlement du réseau de soins, fiscalisation des indemnités accidents du travail, exclusion de près d'un million de demandeurs d'emploi en fin de droit en 2010... et il reste la retraite ! C'est l'enjeu, cette année, entre avril et septembre.

Cette question, comme toutes les autres, renvoie à des choix politiques en matière d'emploi, de pouvoir d'achat et de salaires et, au bout du compte, de partage de la richesse produite...

C'est ce choix que nous porterons lors des mobilisations en cours, du 12 mars pour l'École au 23 mars tous ensemble et solidaires, salariés du privé, fonctionnaires, contractuels du public.

Ce bras de fer s'engage aujourd'hui. Il doit entraîner la majorité des salariés. A nous, tous ensemble, d'arrêter le massacre !...

Catherine Perret

¹ laripostelaique.com

Libertés publiques : bas les masques !



Charlie Hebdo

Le 21 janvier 2010, il fait soleil à Nice, les manifestants sont dans la rue à l'appel, notamment de la CGT, sur la question des conditions de travail et de l'avenir du service public.

Deux enseignants arborant un masque du Président et une pancarte "Casse-toi pauvre con" sont arrêtés dans une grande bousculade, emmenés au poste et accusés d'offense au chef de l'État. Ils sont finalement relâchés grâce à la mobilisation immédiate des manifestants qui, ironisent : "Si à Nice, ville du carnaval, on ne peut plus porter de masques..." et affirment leur volonté de venir tous avec un masque de Sarkozy à la prochaine manifestation.

Qu'en est-il aujourd'hui de la liberté de manifestation ?

Le président de la République est à l'origine d'un décret de juin 2009 (Art. R. 645-14 du Code pénal) prévoyant une contravention (jusqu'à 1 500 €) en cas de "dissimulation illicite du visage à l'occasion de manifestations sur la voie publique". Il précède la future loi "anti-cagoules" en cours de discussion au Parlement...

- Le 12 janvier 2009, les organisations syndicales avaient souhaité présenter leurs vœux au chef de l'État à Saint Lô (Manche) où il avait réuni un parterre de partisans. 5 000 manifestants sont présents malgré un dispositif de sécurité digne de l'état d'urgence. Échauffourées, violences, interpellations par une police musclée et visiblement décomplexée, donnent lieu le soir même à une dénonciation unanime des organisations syndicales parlant d'atteintes aux libertés fondamentales.

- En septembre dernier, un des militants syndicaux poursuivis est condamné à trois mois de prison avec sursis et 500 € de dommages et intérêts, pour violence à agent. Cela interroge également sur l'indépendance de la justice, dans un contexte de RGPP et de réformes supprimant l'indépendance du parquet... Ces deux faits ajoutés aux multiples poursuites ou interpellations de citoyens, militants associatifs ou syndicaux nous conduisent à réagir.

Une récente enquête annonce que les gardes à vue ont explosé : 72 % depuis 2001, plus de 600 000 en 2009. Leur nombre, au-delà de l'idéologie sécuritaire rampante, n'est pas sans relation avec la prime à l'acte instituée dans la Police et que Woerth veut imposer dans toute la Fonction publique...

Quelle responsabilité avons-nous face à ces dérives, orchestrées par l'État qui devient liberticide ?

Pour la CGT Educ'action, il s'agit aujourd'hui de préserver, collectivement, les libertés publiques et les droits fondamentaux, parmi lesquels les droits sociaux (droit syndical, de grève, de participation mais aussi de protection...).

Rappel : ces droits constitutionnels et reconnus dans le préambule de 1946, ont été confirmés particulièrement en 1971, autour de la charte jurisprudentielle des libertés, élaborée par le conseil constitutionnel.

A l'échelle de l'UE, la Convention européenne des droits de l'Homme (1950) aux rendus supérieurs au droit national, garantit les droits individuels parmi lesquels : le droit à la liberté et à la sûreté, à un procès équitable, la liberté de pensée, de conscience et de religion, de réunion, d'association, d'action syndicale...

La Ligue des Droits de l'Homme lance une campagne fondée sur l'appel citoyen du 6 février 2010. Nous proposons de le relayer dans nos réunions syndicales.

Extrait (site LDH) :

"Chaque jour un peu plus, nos droits, nos libertés sont attaqués, fragilisés, remis en cause. Chaque jour un peu plus, la manière dont le pouvoir est exercé piétine les valeurs républicaines et menace la démocratie. Face à ces dérives, il y a

urgence, à réagir [...]. Nous en appelons à un nouveau contrat citoyen. Rien ne nous condamne à subir l'injustice, à craindre l'avenir, à nous méfier sans cesse davantage les uns des autres. Rien ne nous prédestine à vivre dans une société de surveillance, de discriminations et d'exclusion. Rien n'oblige à ce que le destin de tous ne soit plus que l'affaire d'un seul, que la politique ne soit plus que mise en scène, que la citoyenneté se réduise à des protestations éphémères. [...] Mettons au centre des débats la défense des droits et des libertés, la demande d'égalité et de solidarités durables qui monte du pays. La démocratie est aujourd'hui asphyxiée ? Faisons-lui reprendre souffle et vie". [...]

Parmi les revendications portées dans la campagne...

Suppression de la "rétention de sûreté", des "peines planchers" automatiques et des tribunaux d'exception ; fin des contrôles au faciès, de l'emploi militarisé des forces de police face aux "classes dangereuses" ; sanction des violences policières et création d'une vraie police de proximité au service de la sûreté de tous et du respect des citoyens. Refus du fichage généralisé, encadrement par la loi des fichiers de police ; maîtrise des technologies de la surveillance, du fichage et du traçage, garantie judiciaire de la protection des données personnelles et de la vie privée, défense de l'égalité face au racisme, au sexisme et aux discriminations, engagement pour la "mixité des droits" et adoption d'une loi-cadre sur les violences faites aux femmes.

Abrogation des lois xénophobes, régularisation des familles des écoliers, des travailleurs, de tous ces sans-papiers. [...] Défense, reconstruction et modernisation des services publics, richesse de tous les territoires ; priorité à l'école publique qui, seule, accueille tous les enfants sans discriminations...

C'est aussi sur ces questions, garantes de notre droit à manifester contre des réformes et des projets de lois iniques, que nous serons dans la rue le 23 mars.

Catherine Perret

La retraite sera ce que nous en ferons !

63 % des Français [83 % parmi les moins aisés et 55 % parmi les plus favorisés] sont favorables au maintien de l'âge du départ à la retraite à 60 ans, considéré comme "un acquis social sur lequel il ne faut pas revenir"...

Un enjeu majeur de société s'annonce en 2010 : rupture du système de solidarité intergénérationnel fondé sur la répartition ou rupture de cette politique de démolition ?

Le gouvernement, épaulé par le patronat, programme l'ouverture des hostilités en avril. La réforme pourrait être conclue en septembre, avec la présentation d'une nouvelle loi au Parlement.

Depuis janvier, d'ailleurs, la méthode "Sarko" est à nouveau à l'œuvre : occuper le champ médiatique par un flot d'annonces tout azimut, sans cohérence, opposant public/privé, afin d'instaurer défaitisme et inertie dans l'opinion publique.

Ainsi, le gouvernement a agité l'épouvantail du changement de régime : **régime à points** (type Ircantec) ou **régime à compte notionnel** (mode suédois). Il a confié au COR¹ le soin de rendre un rapport. Ce dernier a pointé que le passage à un autre régime serait long (au moins 15 ans) et fastidieux, qu'il aurait des conséquences très négatives sur le niveau des pensions. Il ajoute qu'il ne pourrait résoudre à long terme le péril, annoncé par le gouvernement, du déséquilibre du ratio cotisants / retraités.

Exit donc points et comptes notionnels. [...] Pour la CGT, c'est un premier point d'appui même si le rapport ne va pas assez loin...

Il s'agit aujourd'hui de désamorcer les affirmations matraquées pour discréditer le système par répartition. Ainsi les propos de X. Darcos² : "J'ai parlé de bon sens [...] : si nous voulons sauvegarder le système des retraites par répartition, nous serons confrontés au choix de devoir allonger la durée de cotisation, diminuer le montant des prestations, ou d'augmenter celui des cotisations [...] dans un pays dont l'espérance de vie s'accroît d'un trimestre chaque année, nous n'avons d'autre solution que de travailler plus longtemps".

Or, c'est une impasse. Décaler l'âge du départ à la retraite au-delà de 60 ans ne repousse pas l'âge de la fin de l'activité, en 2006, seulement 40 % des personnes actives de 60 ans se trouvaient encore employées. Nombre de salariés ont été "jetés" hors des entreprises bien avant : plans sociaux, chômage, fin de droit et RSA³ ... sans compter les exclus de la maladie, des mauvaises conditions de travail...

D'autre part, il faut tordre le coup définitivement au péril démographique : le rapport actifs/retraités est passé de 3,8 pour 1 en 1970 à 1,45 pour 1 en 2008, mais il s'est, en fait, stabilisé depuis 1990.

C'est une vieille lune de la droite : dans un rapport intitulé "Politique de la vieillesse", publié en 1962, on peut lire que le vieillissement "progressivement, mais d'une manière inéluctable, grève les conditions d'existence de la collectivité française". Le même rapport préconisait déjà de fixer la durée des cotisations à 45 ans et l'âge de départ à la retraite à 65 ans. Et pourtant, pendant toutes ces années, l'économie s'est développée et notre pays modernisé⁴... Certes, il faut 6 points de PIB. On avait trouvé 7 points sur la période précédente, ce n'est donc pas un défi inatteignable aujourd'hui.

Il suffit de se poser la question majeure du développement de l'emploi stable et durable, d'une nouvelle répartition des richesses et notamment des cotisations

de la protection sociale.

C'est donc tant sur la méthode que sur le fond qu'il nous faut lutter et gagner l'écoute du plus grand nombre, en rendant crédibles nos propositions alternatives. C'est l'objet de nos campagnes d'opinion depuis mi février.

C'est la bataille des idées qui s'engage... et nous implique tous !

Garantir la solidarité entre les différents régimes avec un socle commun de droits, notamment **un départ à la retraite à l'âge de 60 ans avec**, pour une carrière complète (intégrant les années d'études et les périodes de précarité subies), **un revenu de remplacement équivalent au moins à 75 % du salaire (ou du traitement à l'indice correspondant aux 6 derniers mois) net d'activité**,

ce sont d'autres choix politiques en matière de financement.

La CGT revendique :

→ **De développer une autre politique de l'emploi**, en particulier en direction des jeunes massivement (1 sur 4) exclus du marché du travail.

→ **D'élargir l'assiette des cotisations aux revenus exonérés** (bonus, stock options) mais aussi intéressement et participation donnée aux bénéficiaires de l'entreprise (au total : 9 à 10 milliards d'euros selon la Cour des comptes)

→ **De moduler les cotisations en fonction des politiques salariales des entreprises**. Cela permettrait de distinguer une entreprise qui crée des emplois stables de celle qui licencie, délocalise, use de la précarité...

→ **D'augmenter le niveau des cotisations**, d'abord patronales et salariées si nécessaire, et supprimer les exonérations des cotisations sociales patronales.

Ces revendications sont justes, solides et réalisables. Mettons-les en débat. Partagées par la majorité des citoyens, elles deviendront la politique que l'on imposera.

Pour cela, construisons le rapport de force dès le 23 mars 2010 par la grève et les manifestations partout dans le pays.

Catherine Perret



¹ COR : Conseil d'Orientation des Retraites

² Lors du débat sur les retraites dans le cadre du PLFSS 2010 "Pénibilité, emploi des seniors, âge de la retraite : quelle réforme en 2010 ?"

³ Revenu de solidarité active

⁴ Extrait de l'interview d'Eric Aubin, membre de la commission exécutive de la CGT, responsable des questions de retraite.

Lexique

• **Régime à compte notionnel** : cotisations inscrites sur un compte virtuel. Au moment de la retraite, versement selon un calcul tenant compte de l'espérance de vie de chacun. Cela reste un système par répartition mais aucune prestation n'est garantie.

• **Régime par points** : les salariés cotisent et acquièrent des points convertis lors de la retraite selon une valeur (du point) actualisée en fonction de l'inflation (cf. IRCANTEC, AGIRC, ARRCO).

Haïti : une "malédiction" pas vraiment naturelle

Le tremblement de terre survenu en Haïti le 12 janvier 2010 a eu des conséquences humaines et matérielles effroyables : autour de 200 000 morts, la capitale Port-au-Prince détruite à 70 %, toutes les infrastructures indispensables à l'organisation des secours et à la reconstruction fortement endommagées...



URGENCE
URGENCE
URGENCE
URGENCE

SOS
HAÏTI

—> **APPEL À SOLIDARITÉ**
Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :
" l'Avenir Social - Solidarité Haïti "
263, rue de Paris - case 419 - 93514 Montreuil cedex
Un reçu sera adressé à chaque donateur.

Les médias ont repris en chœur les discours sur une "malédiction" résultant de catastrophes naturelles à répétition : cyclones Gordon (1994), Jeanne (2004), Noël (2007), Gustav (2008)... Pourtant, des catastrophes équivalentes ne font pas autant de dégâts à Cuba, sa voisine. Le séisme qui vient de frapper le Chili, faisant près de 800 morts, a développé une énergie bien supérieure à celui qui a détruit Haïti. La "malédiction" haïtienne, c'est une misère qui sévit depuis des décennies (voir encadré), des conditions de vie et de logement précaires, un régime policier qui méprise les besoins de la population et les précautions nécessaires face au risque sismique. La "malédiction", ce sont les exigences des grandes puissances, notamment la France et les États-Unis.

■ La malédiction de la dette extérieure

Le pays le plus pauvre des Amériques a été la première république noire libre du Monde, en 1804. Une liberté que la France a décidé de faire payer cher. En 1825, Charles X exige en échange un dédommagement aux anciens colons esclavagistes de 150 millions de franc-or. Pour rembourser cette rançon, Haïti a été régulièrement obligée d'emprunter. À la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme, à Durban en 2001, qui a reconnu l'esclavage comme crime contre l'Humanité, Haïti a réclamé le remboursement de cette somme. Fin de non recevoir de la délégation française.

À partir de 1947, les institutions financières internationales ont pris le relais de l'endettement organisé. La dette extérieure publique de Haïti a grimpé jusqu'à 1 841 millions de \$ en juin 2009. Cette dette colossale sera allégée de 1 200 millions de \$ pour bonne conduite, c'est-à-dire l'acceptation des conditions fixées par le FMI dans le cadre des plans d'ajustements structurels. Ainsi Haïti a été contraint de réduire ses droits de douane de 50 % à 3 %. Alors que le pays était autosuffisant en riz dans les années 1980, il importe aujourd'hui 75 % de ses besoins, notamment du riz subventionné de l'étranger. Les paysans ruinés sont venus grossir les bidonvilles de Port-au-Prince. Comme le souligne Jean Ziegler, ancien rapporteur de l'ONU pour le droit à l'alimentation, "les plans du FMI ont été meurtriers". L'UE n'est pas en reste : en 2008, elle a imposé l'accord de partenariat économique (APE) qui libéralise totalement les mouvements de capitaux, de marchandises, de services et de brevets, privant Haïti de ses recettes douanières. Comme Haïti ne sera pas en mesure, même après les annulations partielles, de rembourser la dette restante, il faudra au pays encore emprunter. Ainsi continue la malédiction de la dette.

■ La malédiction des dictatures et des occupations militaires

Haïti est depuis longtemps un satellite des États-Unis dans les Caraïbes. Déjà de 1915 à 1934, ceux-ci l'occupaient militairement. La dictature des Duvalier père et fils pille le pays de 1957 à 1986, avec la complicité des États-Unis et de la France. Lorsqu'une insurrection populaire renverse "Bébé Doc" Duvalier, celui-ci est accueilli en France comme "réfugié", titre souvent refusé aux Haïtiens. Les banques suisses ont sans problème accueilli une partie de l'énorme butin que Duvalier a volé au Trésor haïtien. Duvalier chassé, des réformes populaires ont été tentées en Haïti, vite stoppées par un coup d'état contre le président Aristide en 1991. Depuis, les États-Unis ont accordé ou retiré leur soutien aux gouvernements successifs en fonction de leurs seuls intérêts. Après son séjour aux États-Unis, le président Aristide (2000-2004) pille à son tour le pays et sème la terreur, avant d'être exilé en Afrique du Sud. En 2004, les États-Unis délèguent l'occupation militaire à une mission de l'ONU, la MINUSTAH, qui n'hésite pas à réprimer les mouvements sociaux.

L'actuel séisme permet aux États-Unis de renforcer leur stratégie de militarisation des Caraïbes. Au prétexte de prévenir le "chaos", 20 000 GI's sont envoyés pour contrôler la population. Une aubaine pour les entreprises américaines. Il faut dire aussi que Haïti est situé entre Cuba et le Venezuela.

■ Quelle solidarité ?

La CGT est solidaire du peuple haïtien. Une aide financière concrète est nécessaire sur place aux organisations syndicales, féministes et d'éducation populaire. De plus, la reconstruction d'Haïti ne doit pas être l'occasion d'augmenter la dette extérieure. Déjà en 2004, après le cyclone Jeanne qui avait détruit les Gonaïves, les grandes puissances n'étaient pas avares en promesses. Deux ans plus tard, pour obtenir à peine plus de 10 % de l'aide promise pour la reconstruction, Haïti devait déboursier un montant plus important d'arriérés de créances. La CGT réclame l'annulation totale de la dette du Tiers-monde. C'est une urgence absolue et immédiate pour Haïti.

La communauté haïtienne en France a besoin de notre soutien. Comme l'indique l'Appel de Cayenne, signé entre autres par le RESF et la FERC-CGT, "les Haïtiens ne sont plus en mesure de prouver leur état civil et n'ont aucun espoir de satisfaire aux exigences en vigueur pour leur régularisation". L'appel revendique notamment "une régularisation exceptionnelle et durable de tous les Haïtiens présents sur le territoire français", "le regroupement familial" et "l'abandon des exigences administratives" devenues impossibles à satisfaire.

Pablo Krasnopolsky

Haïti avant le séisme

→ 9 millions d'habitants (2 dans la capitale)

- Population de moins de 14 ans : 42,4 %,
- Mortalité infantile : 71,65 pour mille,
- Espérance de vie : 53 ans,
- Taux de séropositivité : 5,6 %.

→ Population la plus pauvre des Amériques :

- 80 % en-dessous du seuil de pauvreté (moins de 2 \$ par jour),
- 65 % au chômage,
- 60 % analphabètes.

→ Plus de 2 millions de Haïtiens sont émigrés (États Unis, Canada, République Dominicaine, Guadeloupe, Guyane, France).

Les décrets sur les horaires de seconde, les horaires du cycle terminal de la voie générale, sur le fonctionnement, sont parus au JO du 28 janvier 2010. Ils ont été publiés au BO spécial n°1 du 4 février 2010. Avant même la parution des décrets, l'ONISEP avait publié sa brochure pour les élèves de 3^e "Spécial réforme du lycée".

Les projets de programmes pour la classe de seconde étaient en consultation du 27 janvier au 12 mars sur le site Eduscol. Alors que les programmes ne pourront être validés que lors du CSE de mars ou celui de mai, les éditeurs travaillent déjà et feront ensuite quelques adaptations. Il risque d'y avoir un certain décalage entre les manuels et les programmes définitifs. Le délai de douze mois entre la publication des programmes et leur mise en application ne sera donc pas respecté !

■ Classe de seconde, rentrée 2010

L'horaire élève sera bien de 24 h 30 d'enseignements communs, de 3 h d'enseignements d'exploration et de 2 h d'accompagnement personnalisé.

→ Une enveloppe **horaire supplémentaire de 10 h 30** est attribuée pour chaque division pour assurer les groupes à effectifs réduits. Malgré les promesses, cet horaire globalisé n'est pas attribué pour toutes les divisions et certains rectorats créent des modulations selon les effectifs des classes (pour les 1/2 divisions, les classes de moins de 24 élèves : rien à Dijon, 3 h à Lille et 5 h à Paris).

L'utilisation de ces heures globalisées doit faire l'objet d'une consultation du conseil pédagogique qui devra être mis en place **dans tous les EPLE** (LP, LGT, collèges). Le projet de répartition doit tenir *"compte des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées"*.

Cependant pour les disciplines concernées, il n'y a plus de découpage horaire entre les activités en classe entière ou en groupe, il n'y a plus non plus de seuil de

dédoublage ou de consignes liées à la sécurité. La seule limite est le nombre de places dans les salles spécifiques.

→ Quatorze **enseignements d'exploration** seront offerts à tous les élèves mais pas obligatoirement dans tous les lycées. Pour que tous les élèves aient le choix du premier enseignement entre "Sciences économiques et sociales" (SES) et "Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion" (PFEG), ce dernier devra être créé dans tous les lycées.

Par dérogation, les deux enseignements d'exploration peuvent être remplacés par l'un des trois suivants :

- éducation physique et sportive,
- arts du cirque,
- création et culture design.

Pour les élèves qui feraient le choix des enseignements technologiques, ils auront obligatoirement SES ou PFEG pour le premier et pourront ensuite choisir en plus deux enseignements technologiques parmi :

- Santé et social,
- Biotechnologies,
- Sciences et laboratoire,
- Sciences de l'ingénieur,
- Création et innovation technologiques.

La carte de répartition des enseignements d'exploration dans les académies ne correspond pas toujours aux demandes exprimées par les établissements. Certains se voient imposer des enseignements (Exemple : sciences et laboratoire en lycée général).

Les projets de programmes des enseignements d'exploration préconisent des activités nécessitant obligatoirement des groupes réduits (utilisation outil informatique, démarche expérimentale, activités en laboratoire, démarche de projet ...), des sorties extérieures (investigation sur le terrain, rencontre avec des professionnels, découverte des champs professionnels, partenariat avec le monde culturel...). Certains enseignements doivent même être en co-disciplinarité (par exemple : maths, physique et SVT pour "méthodes et pratiques scientifiques" ; "démarches co-disciplinaires ouvertes à l'innovation pédagogique" pour "littérature et société"). Pour la mise en œuvre

pratique, les classes vont être alignées. Si plusieurs enseignants doivent intervenir sur le même enseignement, il y a risque d'annualisation et risque que l'horaire soit assuré en heures supplémentaires sans être dans le service des personnels.

→ Les élèves peuvent choisir en plus un **enseignement facultatif** de 3 h (latin, grec, LV3, arts, EPS). Ces options ne seront pas ouvertes partout. Pour les établissements qui avaient précédemment latin, grec ou LV3, même si le rectorat les maintient, il n'abonde pas toujours la dotation.

→ **L'accompagnement personnalisé** concerne *"tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée"*. Si tous les élèves doivent avoir 2 h (72 h annualisées) et que l'établissement a une dotation de 2 h, certains proviseurs ont déjà annoncé que ce serait classe entière... ce que le ministre n'aurait paraît-il jamais imaginé.

En fait, pour avoir deux groupes, les moyens devront être pris sur l'enveloppe des 10 h 30 en concurrence avec toutes les disciplines dont les dédoublements ont disparu, et en concurrence avec les enseignements d'exploration qui nécessitent tous des groupes réduits. L'objectif de l'accompagnement personnalisé est le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation au moyen :

- d'un travail sur les compétences de base,
- de travaux interdisciplinaires (en lien avec les TPE en 1^{er}),
- d'un travail sur les compétences disciplinaires, de la remise à niveau à l'approfondissement,
- d'activités de découverte des métiers et des formations, y compris in situ.

→ L'horaire des **langues vivantes** est globalisé pour LV1 et LV2 (5 h 30). Il y a un unique projet de programme, quelle que soit la langue, quel que soit le niveau (LV1, LV2, LV3) qui répond aux exigences du *"cadre européen commun de référence pour les langues"*. La mise en œuvre implique de *"Moduler certaines périodes d'enseignement par :*

- la mutualisation des moyens horaires d'une période donnée pour organiser des plages d'enseignement plus longues

Réforme du lycée...

dans une des deux langues du tronc commun et favoriser ainsi la conduite de projets plus ambitieux,

- l'organisation de stages de langue axés sur une pratique intensive de l'oral, sur la base du volontariat, pendant les vacances scolaires, en groupes restreints".

Ces consignes impliquent l'annualisation du temps de travail avec utilisation des plages de vacances.

La mise en œuvre des groupes de compétences déstructurera complètement les repères des élèves car il faut :

- constituer des groupes modifiables en cours d'année et indépendants de la série, du niveau (LV1, LV2, voire LV3), de l'organisation par classe,
- aligner les cours de chaque langue vivante pour permettre la constitution de ces groupes,
- privilégier des effectifs réduits pour la pratique orale,
- encourager le regroupement d'élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels du même secteur géographique.

■ Cycle terminal de la voie générale (première en 2011, terminale en 2012)

→ Pour la **classe de première**, un tronc commun de 20 h (français, histoire/géographie, LV1/LV2, ECJS, EPS, accompagnement personnalisé, TPE) plus des enseignements spécifiques à chaque série (9 h 30 en ES, 5 h 30 + 3 h, 5 h ou 8 h selon le choix en L, 10 h en S SVT, 14 h en S SI).

→ Pour la **classe de terminale**, un tronc commun de 8 h 30 (LV1/LV2, ECJS, EPS, accompagnement personnalisé) plus des enseignements spécifiques à chaque série (18 h 30 en ES, 15 h 30 + 3 h, 4 h, 5 h ou 8 h selon la spécialité en L, 19 h 30 en S SVT, 22 h en S SI).

Comme pour la classe de seconde, une enveloppe horaire globalisée sera attribuée à chaque division : 7 h en 1^e ES et 1^e L, 9 h en 1^e S, 6 h en terminales ES et L, 10 h en terminale S.

Tous les élèves volontaires de la seconde à la terminale pourront bénéficier de sta-

ges de remise à niveau pendant les vacances pour éviter le redoublement. Les élèves volontaires de premières générales et technologiques souhaitant changer d'orientation en cours ou fin d'année, changer de série ou aller en voie professionnelle ou inversement sont concernés par les **stages passerelles**. "L'encadrement de ces stages (remise à niveau et passerelle) est assuré principalement par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives".

■ Voie technologique

Le ministre avait annoncé des documents pour le CSE de mars mais, pour l'instant, nous n'avons que quelques informations officieuses. Le groupe de travail STI semble s'orienter vers trois spécialités au lieu des cinq présentées par L. Chatel en décembre :

- Énergie et environnement,
- Systèmes d'information,
- Numérique et structures de la matière.

Ces trois spécialités rapprocheraient de plus en plus les filières STI et S. Cela permettrait d'économiser des moyens car elles pourraient être enseignées devant un écran d'ordinateur, sans action, sans laboratoire, sans travaux pratiques. Celle-ci ne serait plus ni inductive ni active. Cette pédagogie a pourtant permis à de nombreux lycéens de réussir leur bac et de poursuivre des études en BTS, IUT ou à l'université.

L'horaire des enseignements technologiques serait réduit pour introduire la LV2. La spécialisation serait plus importante en terminale, les élèves devant réaliser un projet pluri-techniques évalué sous forme d'une soutenance de mémoire.

La Fédération nationale des travaux publics a déjà réagi contre une éventuelle suppression du bac Génie civil qui correspond parfaitement aux besoins de la profession.

La filière STL devrait passer à deux séries : Biotechnologies, Physique/chimie de laboratoire.

Le ministère reconnaît que la moitié des enseignants de STI aura besoin d'une reconversion : 30 % avec une formation longue, 20 % pourront difficilement réin-

tégrer le lycée. Nous pouvons être très inquiets pour ces collègues, les premiers concernés par tous les effets de la loi mobilité !

■ Tutorat

Chaque élève a la possibilité d'être suivi, conseillé et guidé par un même tuteur, tout au long de sa scolarité, en coopération avec le professeur principal et le conseiller d'orientation. "Les moments où le tuteur rencontre les élèves qu'il suit sont clairement identifiés et mentionnés dans leur emploi du temps".

■ Accès à la culture

Dans chaque lycée, un référent culture aura pour mission d'animer la vie culturelle et de généraliser les partenariats en s'appuyant sur le développement de l'histoire des arts et sur les résidences d'artistes.

Des séances de cinéma seront organisées plusieurs fois par mois en téléchargeant des films en VOD (vidéo à la demande) en complément du dispositif "lycéens et apprentis au cinéma".

Cette réforme est soutenue par une importante communication médiatique et informatique, à défaut de pouvoir être mise en œuvre avec les moyens nécessaires aux ambitions affichées. Ainsi sur le site du ministère, deux nouveaux espaces ont été créés : un espace imagé et animé à destination des élèves et des parents (nouveau lycée 2010) et un espace plus austère à destination des enseignants (espace pro pour le nouveau lycée).

Elle aura pour conséquence la mise en concurrence des établissements par le choix inégalitaire des enseignements d'exploration et des options, par la publicité faite sur les projets d'établissement pour l'utilisation des horaires globalisés. Au sein des établissements, le conseil pédagogique va devenir le lieu de tous les marchandages entre les disciplines !

Brigitte Créteur

Baccalauréat professionnel : de nouvelles modalités pour les langues vivantes et l'épreuve de contrôle

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) et le Comité Interprofessionnel Consultatif (CIC) ont examiné en février la nouvelle épreuve de LV1 et celle de LV2 (certaines filières ont une deuxième langue vivante obligatoire, elle est facultative pour les autres).

Cette épreuve se déroulera en CCF au cours du second semestre de l'année terminale du baccalauréat en 3 ans. Nous avons dénoncé le fait que l'épreuve de langue vivante ait totalement disparu du BEP, celle du baccalauréat professionnel aura donc lieu en Contrôle en Cours de Formation, ce à quoi nous sommes opposés.

Le développement du CCF, comme mode de certification, remet en cause la valeur nationale des diplômes. Il est très inquiétant de voir que la première épreuve "rénovée" dans le cadre du nouveau parcours soit imposée en CCF. Rappelons qu'à part l'épreuve de Français et d'Histoire Géographie, toutes les épreuves du BEP seront, en 2011, en CCF.

Le passage au "tout CCF" dans la voie professionnelle ne préfigure-t-il pas aussi le passage des baccalauréats généraux et technologiques en CCF, comme la "réforme" de la voie professionnelle a elle-même servi de laboratoire à la "réforme" du lycée général et technologique ?

Lors de ces CSE et CIC, des nouvelles modalités pour l'épreuve de "rattrapage" du Bac pro ont également été examinées.

Voici un extrait de la déclaration de la CGT Educ'action :

"... La CGT s'était très clairement exprimée, en décembre 2008, contre les modalités de cette épreuve qui ne portait pas sur des contenus disciplinaires. La nature même de l'épreuve et le coefficient qui lui était attribué ne permettaient pas d'évaluer correctement ces candidats au "repêchage" et marginalisaient complètement les enseignements généraux.

En juillet 2009, de très nombreux collègues se sont exprimés contre de telles modalités, nous avons remis des milliers de pétitions au ministère. Un syndicat d'inspecteurs, celui de la FSU, s'est aussi exprimé contre ces mêmes modalités.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter que les personnels, enseignants ou inspecteurs, aient été entendus. Ce que nous pouvons regretter, c'est que cela ne se soit pas produit dès le départ. On a là, encore une fois, la preuve évidente d'une précipitation dans la mise en place de la réforme des

Bacs pro 3 ans et d'un manque de concertation avec la majorité des personnels.

Le ministère a décidé la mise en place de cette épreuve en même temps que la réforme, réforme que nous dénonçons comme inadaptée à une réelle rénovation de la voie professionnelle. Nous ne sommes pas dupes du pourquoi de cette décision. Celle-ci va permettre d'assurer au ministère un affichage du taux de réussite satisfaisant au baccalauréat professionnel, malgré la perte d'un an de scolarité. Ceci dit, il est, pour la CGT, normal que les élèves de Bac pro aient une épreuve de rattrapage comme les élèves des voies générales ou technologiques. Mais le coefficient de cette épreuve doit être de la même importance que pour les autres voies.

Aujourd'hui ce n'est pas le cas. La CGT demande donc que le coefficient soit ramené à la moitié du coefficient des épreuves écrites ou en CCF. Dans l'état actuel, en maintenant un coefficient de 24 pour l'épreuve de rattrapage, la situation est la suivante : tout élève ayant 12 est définitivement admis et celui qui a 10 refusé, et ceci quelle que soit la note obtenue à l'écrit. En réduisant le coefficient de moitié, l'évaluation serait alors possible entre 10 et 14, ce qui est pédagogiquement plus satisfaisant. Cela permettrait de mieux prendre en compte les résultats des épreuves écrites.

En ce qui concerne les modalités de l'épreuve de langue vivante, elles sont complexes et paraissent décalées par rapport à la réalité du terrain. Rappelons que ces élèves n'auront aucune épreuve de langues vivantes en BEP. On propose de les évaluer en CCF au cours du dernier semestre de Bac pro. Cette évaluation divisée en trois temps devrait se faire oralement alors que les conditions de dotations horaires pour les sections de baccalauréat professionnel ne permettent pas la constitution des demi groupes indispensables à la préparation d'une épreuve orale. L'examineur devrait donc évaluer à l'oral des compétences de compréhension orales et écrites sans que le candidat y soit réellement préparé. A quel moment de sa scolarité le candidat aura-t-il l'occasion de parler cinq minutes en continu avec l'enseignant de langue vivante ?

Pour finir, nous tenons à réaffirmer notre opposition au renforcement des épreuves en CCF, pour le baccalauréat comme pour le BEP. Il est impossible d'organiser des évaluations en permanence et de garder un minimum d'équité entre tous les candidats au niveau national. C'est donc aussi le risque d'une dévalorisation de ce diplôme qui est en jeu".

Après Toulouse, c'est Bordeaux...

La démission des élus paritaires SNETAA de ces deux académies a obligé la tenue de nouvelles élections CAPA pour les PLP.

Dans l'académie de Toulouse, l'élection s'est déroulée en février. Au final, c'est plutôt une stabilité qui en ressort puisque la répartition reste inchangée : 4 élus pour le SNETAA, 2 pour l'UNSA et 2 pour la CGT Educ'action, 1 pour le SNUEP. Mais on peut noter que le SNETAA a perdu 3 % des voix dans une académie "historiquement" forte pour lui. Les personnels demandent peut-être des comptes sur la mise en place des Bacs pro 3 ans lorsque tout le monde mesure, sur le terrain, les effets de la "réforme". Les PLP de l'académie de Bordeaux voteront, eux, le mardi 13 avril et les militants de la CGT Educ'action ont commencé leur campagne. Les personnels doivent pouvoir exprimer leur désaveu de la politique ministérielle dans l'enseignement professionnel. Ils doivent aussi réaffirmer leur volonté d'obtenir des moyens pour exercer correctement leur métier, pour renforcer le paritarisme aujourd'hui menacé. C'est le sens du vote CGT Educ'action.

Inacceptable !

C'est le sentiment général des personnels de l'enseignement professionnel.

Pour beaucoup d'établissements, les conditions de rentrée 2010, prévues par le ministère et les rectorats, sont tout simplement inacceptables. La situation dans les lycées est déjà sous forte tension avec la mise en place de la "réforme". L'accueil des élèves de seconde professionnelle pose de lourds problèmes d'adaptation. En effet, ces élèves sont plus jeunes, il n'y a pratiquement plus de redoublement en primaire et au collège et, pour eux, la perspective d'un diplôme professionnel dans 3 ans paraît fort éloignée. L'orientation n'a pas été toujours, loin de là, celle désirée.

Alors, les classes à 30 sont, la plupart du temps totalement ingérables. On sent beaucoup de lassitude de la part des collègues qui doivent faire face à toutes les difficultés présentes... et à venir. Où est le discours ministériel sur la revalorisation de la voie professionnelle par l'alignement de tous les cursus et la motivation des élèves pour décrocher un bac ?

La conception de la réforme avec "l'autonomie" des établissements et le forçage sur l'aide "personnalisée" renvoie chaque collègue, chaque élève, à un échec "personnel". Si l'on n'y arrive pas, c'est parce que le prof s'y "prend mal", ou que l'élève n'est pas bon, pas volontaire. Avec tant de "personnalisation", tout devrait tourner...

Mais comment concevoir de l'aide ou de l'accompagnement personnalisé alors



qu'il n'y a pas moyen de faire tout simplement cours dans des conditions correctes ?

Comment prévoir des réponses individuelles adaptées alors que les moyens collectifs (effectifs des classes maximum à 24 en Bac et dédoublements en nombre, structures à petits effectifs pour les CAP) ne sont pas du tout à la hauteur ?

Dans ce climat, les annonces de DHG, en forte baisse dans certains lycées, ont fait l'effet d'une bombe... - 70 h, - 100 h, c'est 4 à 5 postes en moins, avec des effectifs identiques. C'est effectivement inacceptable. Comme nous l'avions dénoncé, les autorités administratives n'ont pas mis en place suffisamment de structures d'accueil pour les sortants de BEP. Elles ont prévu de bourrer les classes de premières (élèves de seconde, élèves de BEP, élèves de CAP) à 30... et pourquoi pas plus ! Les besoins ont été sous-évalués, en prenant un taux de passage de BEP en Bac pro de 50 %, alors qu'évidemment, dans la logique de la généralisation du Bac pro 3 ans, la très grande majorité des élèves de BEP demande à poursuivre en Bac. Et pour la CGT, pas question de refuser une place à un élève qui veut poursuivre sa scolarité jusqu'au niveau IV.

Il faut exiger des rectorats et des Inspections d'académie les dotations horaires qui permettent d'accueillir tous ces élèves dans de bonnes conditions. Les nouveaux programmes, les nouvelles modalités de certification prévoient des TIC et des épreuves orales : il faut les heures de dédoublement, et dans des proportions largement supérieures à celles calibrées par les grilles.

Avec les personnels, les élèves et leurs parents, l'heure est donc à la mobilisation, dans les établissements, sur les conditions de rentrée 2010 !

Pour quelques euros de plus...

Le ministère a distribué quelques euros pour les PLP ces derniers mois, espérant ainsi monnayer sa "réforme". Le procédé n'est pas nouveau.

Le "tout CCF" vers lequel s'avance, pas à pas, le ministère dans l'évaluation des candidats au CAP, BEP et peut-être demain au Bac pro, pose le problème de la reconnaissance nationale de ces diplômes et de l'équité entre les candidats. Il pose également le problème de la surcharge importante de travail pour les personnels qui vont devoir organiser ces contrôles en cours de formation. Les mesures financières ne sont pas toutes arrêtées. Celles concernant le régime indemnitaire pour les CCF ne sont pas, à ce jour, officiellement connues. La promesse ministérielle serait de 83 € par contrôle et par épreuve évaluée en 2010, puis de 111 € en 2011.

En ce qui concerne la correction des copies du Bac pro, l'indemnité par copie passerait de 1,63 € à environ 5 € comme celles du bac général. Chacun peut mesurer la "générosité" du ministère !

La part modulable annuelle de l'ISO est maintenant de 1 401,96 € pour toutes les divisions de seconde, première et terminale des baccalauréats professionnels en 3 ans.

Mais ce ne sont pas de ces miettes dont les personnels de l'enseignement professionnel, comme l'ensemble des personnels de l'Éducation, ont besoin !

La CGT Éduc'action réclame une véritable revalorisation salariale : 70 points d'indice (environ 300 €) pour tous les fonctionnaires, un salaire de début et de fin de carrière de 2 600 à 5 200 € brut pour les enseignants.

On est loin de ce que propose aujourd'hui le ministère à travers ce régime indemnitaire !

Double page Alain Vriгдаud

Petite enfance : un avenir inquiétant

Le Conseil d'Administration de la CNAF a adopté, malgré le vote négatif des représentants de la CGT et de FO, le projet de décret sur la réforme relative aux "établissements d'accueil de la petite enfance".

Véritable danger pour les conditions d'accueil de la petite enfance, cette réforme prévoit de nombreuses dégradations sans précédent.

→ En crèche

Les assistantes maternelles n'ont que 120 h de formation exigées.

L'expérience professionnelle requise passe de 5 à 3 ans. Le nombre d'inscrits en sur-nombre passe de 10 à 15 % pour les établissements de 20 à 40 enfants et à 20 % pour ceux de plus de 40.

La part obligatoire de personnel qualifié passe de 50 à 40 %.

→ L'expérimentation des jardins d'éveil est confirmée

pour une capacité d'accueil minimal de 12 places, mais aucune fourchette normée pour le nombre d'enfants sous la responsabilité d'un adulte n'est imposée. Ces structures payantes viennent en substitution de l'accueil gratuit en école maternelle qui a perdu en dix ans 100 000 enfants de moins de 3 ans.

→ Autres mesures :

- 4 enfants au lieu de 3 maximum par assistante maternelle, leurs tarifs peuvent aller du simple au double alors qu'un barème progressif est imposé en crèche ;
- création des maisons d'assistantes mater-

nelles (MAM) pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants, sans qualification demandée autre que 120 h de formation et sans encadrement. Les MAM coûteront 7 fois moins cher qu'une crèche traditionnelle, une façon éloquent de mesurer la dégradation de la qualité de l'accueil des tout petits ;

- fermetures programmées de postes dans l'Education Nationale qui vont petit à petit arrêter la scolarisation des moins de 3 ans dans les écoles maternelles ;
- projets de mise en place des EPEP avec un risque fort de primarisation des maternelles.

La CGT revendique :

- l'allongement du congé maternité -pré et post natal- à 24 semaines pour les premières et deuxièmes naissances,
- le développement en nombre suffisant de modes d'accueil diversifiés dès la fin du congé maternité, dans le cadre d'un service public de qualité : accueil collectif, familial, au domicile des parents, adapté aux horaires de travail et aux besoins des enfants,
- un accès prioritaire aux parents qui travaillent, sont en formation, en recherche d'emploi ou étudiants,
- l'abaissement des contributions financiè-

res parentales, la CGT revendiquant à terme la gratuité du service public,

- la qualité de parents usagers et non employeurs des personnels de la petite enfance,
- pour les parents souhaitant prendre un congé parental court, une rémunération significative en pourcentage du dernier salaire,
- la mise en place de filières de formation initiale et continue, dans le cadre de l'Education nationale et du service public, pour les personnes désirant accéder aux métiers de la petite enfance,
- le dégageant des financements croisés nécessaires : employeurs, Etat, collectivités territoriales, Sécurité sociale (CAF).

La CGT et la FSU organisent ensemble une journée nationale sur la problématique de la petite enfance, le 27 mars à Toulouse.

Luc Briatte

"Pour que la maternelle fasse école"¹

La CGT Educ'action a participé aux II^e Rencontres nationales pour l'École maternelle organisées par le GFEN, le 30 janvier 2010 à Paris.

Ateliers et débats très intéressants... Le Café Pédagogique en a fait un dossier. Un ouvrage collectif a été publié : "La maternelle : première école, premiers apprentissages" (chez Chroniques sociales) coordonné par Christine Passerieux, Conseillère pédagogique, responsable nationale du GFEN.

¹ Voir "Lire", p. 27

Aménagement du temps scolaire : l'avis de l'Académie nationale de Médecine

Dans son rapport du 28 janvier 2010, celle-ci insiste sur quatre points :

- il est impératif de prendre en compte les rythmes biologiques et psychophysiologiques de l'enfant quand on s'intéresse aux rythmes scolaires,
- si on ne respecte pas cette liaison, les enfants sont désynchronisés : ils sont alors fatigués et leurs performances baissent,
- la semaine de 4 jours a une influence néfaste sur les deux premiers jours de la semaine,
- le sommeil joue un rôle primordial.

Puis, elle donne des recommandations aux décideurs :

- "mettre l'enfant au centre de toute réflexion sur le temps scolaire...",
- aménager la journée scolaire en fonction des rythmes de performance et enseigner les matières difficiles aux moments d'efficacité scolaire reconnus (milieu de matinée et d'après-midi),

- aménager la semaine sur quatre jours et demi ou cinq jours en évitant la désynchronisation liée à un week-end dont le samedi matin est libre,
- respecter le sommeil de l'enfant et considérer cela comme un sujet de santé publique...,
- évoluer vers un calendrier de sept-huit semaines de classe et deux semaines de vacances (remaniement des 1^{er} et 3^e trimestres),
- alléger le temps de présence quotidien de l'élève à l'école en fonction de son âge,
- créer un Observatoire des rythmes de l'enfant...".

Le ministre Chatel a laissé les écoles décider de l'organisation de la semaine. Cela s'est traduit par la semaine de 4 jours dans 95 % des cas (avec des journées plus longues dûes à l'aide personnalisée), ce qui n'est bon ni pour les élèves, ni pour les enseignants.

La CGT Educ'action lui demande d'organiser un groupe de travail sur les rythmes scolaires, avec tous les acteurs de l'école, afin de fournir des indications précises quant à l'organisation de la semaine scolaire.

La CGT Educ'action lui demande aussi un bilan exhaustif de l'aide personnalisée.

Liée à la suppression du samedi matin et aux nouveaux programmes, elle engendre de graves dysfonctionnements : journées plus longues pour les élèves les plus en difficulté et les enseignants, recentrage sur les matières "fondamentales".

Le ministère doit tenir compte des nombreux avis, tous convergents, émis par les communautés : médicale, éducative, scientifique ... afin de stopper la destruction de notre Éducation Nationale Publique !

Luc Briatte

Histoire de l'Art au collège : de l'effet d'annonce à "l'expérimentation"

La réforme de l'enseignement de l'Histoire de l'Art est en œuvre dans les collèges. Les élèves peuvent donc, cette année, choisir l'épreuve orale au Brevet en option facultative. Elle sera obligatoire pour tous à la rentrée 2010.

Nos craintes les plus pessimistes se confirment : les consignes tant attendues ne manquent pas de laisser perplexe !

En fait, chaque établissement doit lui-même organiser l'épreuve et son contenu comme il l'entend.

Le programme général et ses objectifs servent de cadre général, mais chaque équipe choisit elle-même les œuvres, la démarche pédagogique, les modalités de l'épreuve...

Il n'y a donc pas d'égalité de tous les élèves face à cet enseignement et son évaluation finale.

Les directives données par les inspecteurs sont parfois différentes en fonction des académies et des matières !

Ainsi, on peut entendre des consignes qui posent questions quand une interrogation orale devient une présentation de dossier d'Arts Plastiques comparable à celle du baccalauréat optionnel facultatif.

Il en va de même pour la constitution des jurys où chacun décide si ses membres seront ceux qui enseignent

l'Histoire de l'Art ou bien l'ensemble des collègues de l'établissement.

Quand on connaît les recours déposés par des parents ou des établissements pour des oraux facultatifs de bac, on peut craindre des petits soucis !

Autre point important, l'apparition des différents concepts, tels que "parcours culturel" de l'élève, présentés avec les grilles d'évaluation à la clef. Les chefs d'établissement semblent très enthousiastes pour ce genre d'outil qui entrerait dans l'épreuve orale.

La CGT défend le développement de la culture au collège et la découverte, par l'élève, de son environnement culturel local. Cependant, nous constatons déjà, ici ou là, d'"amicales" pressions de la part de partenaires extérieurs sur les principaux qui, à leur tour, recommandent fortement tel ou tel projet.

Rappelons notre attachement à la liberté pédagogique de l'enseignant. Celui-ci est seul compétent pour juger de l'opportunité des partenariats pour

sa matière. C'est un gage de neutralité et de qualité de l'enseignement.

Comme nous le disions déjà pour les Arts Plastiques, le professeur n'est pas un animateur culturel ! D'ailleurs, on nous a parlé d'une nouvelle matière lors de l'introduction de l'Histoire de l'Art dans les programmes !

Dernier point et non des moindres, si l'on veut dispenser un enseignement de qualité, on "grignote" sur les heures de pratiques des matières artistiques ! Cela ravive nos inquiétudes sur l'avenir de ces heures/matières.

Même si cela pèse encore sur notre charge de travail, il est urgent que les collègues concernés soient vigilants sur la mise en place de cette réforme et contrôlent les éventuelles dérives du système. Les expérimentations qui séduiront nos réformateurs zélés risquent de devenir la règle l'année prochaine !

Benoît Drouart

Collectif "Vie scolaire"

Le collectif "Vie Scolaire" de la CGT Educ'action rassemble tous les personnels intervenant dans ce secteur : CPE, assistants d'éducation...

Réuni le 26 janvier 2010, avec des camarades venant de sept académies, il a fait le point sur la situation (souvent critique) de ces personnels et a mis en évidence la nécessité de se doter de nouveaux repères revendicatifs pour les CPE (la réalisation d'un "4 pages" a permis d'avancer des pistes) comme pour les Assistants d'éducation.

La nécessité de revenir à un "statut" d'"étudiant-surveillant" a été clairement affirmée par tous. Recrutement académique (contrôlé par les Commissions Consultatives Paritaires, ce qui leur donnerait du poids) pour éviter le favoritisme et les pressions, réduction du nombre d'heures de travail pour pouvoir effectivement suivre des études, critères sociaux de recrutement et formation réelle..., ces points ont fait l'unanimité et peuvent servir de base à la construction de nos repères.

Pour tous les autres personnels intervenant aujourd'hui en vie scolaire, il y a nécessité à ce qu'ils soient titularisés dans la Fonction publique.

Le collectif se réunira à nouveau en mai afin de poursuivre la réflexion sur les revendications de ces personnels car il y a urgence à gagner sur ce terrain-là.

Samuel Serre

Collèges, SEGPA : carte scolaire inacceptable !

À la rentrée 2009, les effectifs globaux des collèges, sous-estimés, ont augmenté plus fortement que prévu : + 15 150 élèves (+ 0,62 %)... mais l'augmentation du nombre d'emplois n'a bien sûr pas suivi !

Ainsi, dans une académie sensible comme celle de Créteil, 20 emplois en collèges et SEGPA ont été supprimés malgré 1 200 élèves supplémentaires à la rentrée !

Pour la rentrée 2010, la prévision de 2 000 collégiens supplémentaires conduirait à un redéploiement des postes pour renforcer le "77" (+ 893 élèves, + 30 emplois, soit 1 emploi pour 30 élèves !) au détriment du "93" (+ 921 élèves, - 10 emplois) et le "94" (+ 180 élèves, - 10 emplois).

Le taux d'encadrement continue donc de baisser alors que ce secteur est déjà très fragilisé, notamment en SEGPA où les effectifs par division augmentent considérablement !

Cette situation, à Créteil comme partout ailleurs, est dramatique et inacceptable pour les élèves et les personnels !

Nicole Hennache

"Mastérisation" : l'heure n'est pas à la résignation, mais à l'action !

Le ministère de l'Enseignement supérieur a publié, le 23 décembre 2009, la circulaire de cadrage des masters.

Le 6 janvier 2010, les contenus des concours sont parus au JO.

Le 25 février, la circulaire sur le dispositif d'accueil des stagiaires.

Aucune surprise dans ces textes qui correspondent, hélas, à ce que nous annonçons dans notre précédent journal.

■ Dans le premier degré

Après des hésitations, les mêmes pré-requis qu'auparavant sont nécessaires... L'admissibilité comporte deux épreuves de quatre heures chacune, en français, histoire géographie et instruction civique et morale d'une part, en mathématiques, sciences expérimentales et technologie d'autre part.

L'admission comporte deux épreuves : "Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques et interrogation, au choix du candidat, sur les arts visuels, la musique ou l'éducation physique et sportive" puis "Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en français et interrogation sur la compétence" "Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable".

■ Dans le second degré

L'admissibilité comporte au maximum deux épreuves visant à évaluer la maîtrise de la ou les disciplines requises.

Pour tous les concours, un nouveau sujet d'interrogation dans l'épreuve d'admissibilité : "Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable" !

Dans le même temps, les arnaques de la Mastérisation sont mises à jour.

→ **Première arnaque** - Élever ainsi le niveau d'accès aux concours enseignants est une machine antisociale puissante. Combien d'enfants d'ouvriers auront les moyens d'obtenir un master 2 pour pouvoir passer les concours ?

En réalité, **le gouvernement a l'intention d'utiliser les étudiants ayant raté leur concours (voire leur master 2), mais ayant eu une formation (disciplinaire essentiellement) à l'université comme**

personnels non-titulaires, malléables et corvéables à merci !

La CGT Educ'action revendique : un recrutement au niveau licence, avec ensuite deux années de stage rémunérées en tant que fonctionnaires stagiaires, avec entrée progressive dans le métier et validation diplômante de cette formation par un master 2.

→ **Deuxième arnaque** - Seuls les nouveaux enseignants vont pouvoir bénéficier d'une entrée plus élevée dans la grille salariale car ils seront recrutés à un niveau supérieur... Mais, suite à la perte de l'année de stage et l'entrée plus tardive dans le métier, la CGT Educ'action a calculé que les futurs enseignants perdront 16 860 € par rapport aux nouveaux enseignants d'aujourd'hui ! Sans parler des conséquences sur la retraite !

La CGT Educ'action revendique :
- une nouvelle grille commençant à 2 fois le SMIC (1,3 aujourd'hui) et terminant à 4 fois,
- en urgence, une augmentation de 70 pts d'indice (4,607 e au 01.10.2009), pour tous, soit 322 e.

→ **Troisième arnaque** - En supprimant l'année de stage, le gouvernement va faire entrer dans l'Éducation nationale plus de personnels à temps plein, mais pas forcément formés... En effet, les stagiaires, jusqu'à présent, ne faisaient que quelques heures de cours, le reste de leur temps étant consacré à la formation professionnelle. Conséquence : une économie juteuse de moyens !

La CGT Educ'action a calculé que l'équivalent de plus de 4 700 postes serait occupé par les nouveaux enseignants. Cela entraîne, ipso facto, la disparition du même nombre d'emplois, aujourd'hui assurés par des non-titulaires... qui vont donc se retrouver au chômage. Il s'agit donc, pour le gouvernement, d'utiliser moins de personnels pour faire le même travail.

De plus, mettre des enseignants non formés devant des élèves est un non-sens pédagogique. Renvoyer des enseignants ayant acquis de l'expérience au chômage est un gaspillage humain et une provocation !

Dans les IUFM, la mobilisation continue.

Ainsi, la Commission exécutive de la CGT Educ'action, réunie le 22 janvier 2010, soutient l'appel de collègues siégeant au jury du CAPES d'anglais et invite les jurys d'autres concours à s'en inspirer :

"Afin de résister à une stratégie qui consiste à imposer une réforme avec un semblant de concertation (exemple : la commission Marois-Filatre), nous en appelons à la solidarité entre collègues du primaire, du secondaire, de l'enseignement supérieur, des classes préparatoires, des IUFM et de l'inspection générale : résistons aux pressions aussi bien ministérielles qu'individuelles. Ne servons pas de caution à une réforme inadmissible dont nous dénonçons les méfaits et que tous les secteurs concernés refusent en bloc. Le ministère en appelle aux "bonnes volontés" pour concocter anonymement des sujets-zéros, nous appelons à faire zéro sujet !

Que le ministère assume son autoritarisme jusqu'au bout et fasse les sujets lui-même !". D'autres motions (Le Havre, Besançon...) appellent aussi à ne pas faire remonter les projets de maquette de master"...

L'élévation du niveau de recrutement n'a aucune traduction dans les contenus des concours.

Cela ne peut que nous inquiéter quant à la professionnalisation des futurs enseignants qui ont déjà perdu leur formation.

Comment dire autrement que cette mastérisation n'a pour seul objectif que la suppression de 16 000 postes de stagiaires !

Matthieu Brabant, Philippe Péchoux

Quid du cadrage ?

Une circulaire du 25.02.2010 a pour objet de définir l'"année de stage" des lauréats concours. Sensé être un garde-fou, ce texte non contraignant, ne fait que confirmer nos inquiétudes : contenu de formation éludé (IUFM "oublié"), remplacement non assuré, tuteur si possible sur le lieu de stage, alternance durant la semaine ou groupe...

Bref, toutes nos craintes sur les conditions de "stage" des lauréats concours sont confirmées. Ce texte attendu ne va rien cadrer !

Violence scolaire...

Pour des États généraux de la "prévention" !

Dire que la violence scolaire a toujours existé est une lapalissade, qui plus est dangereuse... on n'y pourrait rien ! Les recherches historiques la relatent (On se bat à la Sorbonne au XIII^e siècle !). Les enquêtes la mesurent. Ses formes sont l'objet de travaux, rapports, préconisations variées. Qu'elle accompagne la massification de l'Éducation dans les années 70 est une autre évidence. Depuis 40 ans, le phénomène n'a effectivement guère varié. Ce qui importe, c'est de décrypter ses constantes et d'y apporter de vraies solutions.

La violence est multiple et d'abord intrinsèque à la construction de la personnalité. Mais, dans un contexte sur médiatisé, il faut veiller à ne pas surenchérisir la confusion (violences "réelle" et "ressentie") et la peur qui "légitime" le tout sécuritaire.

Que sait-on de la violence scolaire ?

• **Des violences toujours très nombreuses...**
Difficile de savoir si elles augmentent... L'instrument de mesure CIVIS, non exhaustif, a remplacé le système SIGNA, plus fiable. "Le point" en publiant le "Palmarès des établissements violents", en 2006, a conduit à son boycott ! Les spécialistes, Eric Debarbieux, Cécile Carra, Claude Lelièvre, indiquent :
"La corrélation entre exclusion et violence scolaire est un fait établi" (CC)...
"La violence est ciblée sur quelques établissements... Il ne faut pas la voir à travers des faits spectaculaires... mais la négliger dans une espèce de bonne conscience serait un piège... Sa réalité, c'est la micro violence répétée, sans arme, entre élèves -racket, bagarre et harcèlement surtout-, parfois contre un enseignant... Seuls 2,5 % des faits graves viennent de l'extérieur des établissements... La violence évolue vers une violence de groupes" (ED)...
"Les études de victimisation (montrent) que les violences scolaires sont foncièrement sous-estimées" (CL).

Ainsi, 50 % des violences se concentrent sur les 10 % d'établissements difficiles (LP, collèges) dont 40 % sont en Éducation prioritaire. Rares, les faits graves peuvent toucher n'importe quel établissement.

"La violence scolaire participe du conflit de classes..." E. Debarbieux

• Des moyens toujours plus réduits...

Depuis 2003, globalement les effectifs de personnels ont été réduits de 210 900 (1) dont 61 600 d'enseignants (2). Dans le 1^{er} degré, la dépense par écolier est bien en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE, les compétences, en lecture surtout, régressent, les RASED sont menacés. Dans le second, on compte en moyenne, 1 médecin pour 9500 élèves, 1 assistant social pour 5000, 1 infirmier pour 1750, 1 CPE pour 450, 1 surveillant pour 320, et des personnels plus précaires et moins formés !

Violence scolaire et exclusion

Chômage, précarité, inégalités explosent, entraînant difficultés accrues des familles, misère et exaspération sociales. S'y ajoutent exclusion, discriminations, ghettoïsation urbaine, pression policière... Le plan Marshall des banlieues est en soldes. Les services sociaux et les associations de quartier sont asphyxiés. Le chômage des jeunes progresse (17 %). **La violence sociale participe de la violence à l'école.**

L'école génère aussi de l'échec, aggravé par les réformes (carte scolaire, éducation prioritaire, primaire, bac pro...) : peu ou pas de mixité, situation d'exclusion d'élèves, d'écoles et établissements, abandon des personnels, leur formation réduite, leur expérience insuffisante, absence d'équipes, traitement de la violence "réservé" aux CPE et Aed, instabilité des non titulaires et jeunes titulaires, effectifs trop lourds... Voilà pour le structurel.

Obsession de la transmission des fondamentaux (quand réflexion et expression diminuent), de l'évaluation et du résultat, élitisme et mise en concurrence des élèves, non prise en compte de leur diversité, hiérarchisation des établissements et des filières, orientation subie, les laissés-pour-compte, le sentiment d'échec, la perte de l'estime de soi, l'humiliation silencieuse et/ou la rage de ne pas être reconnus..., voilà pour le pédagogique. **Cela fait la violence DE l'école.**

Le mauvais plan sécuritaire

Toute analyse du "pourquoi la violence" est occultée. La seule réponse de l'État, surmédiatisée, est strictement sécuritaire... Les récents faits graves sont une aubaine en période électorale, après un piteux débat sur l'identité nationale !

L. Chatel et B. Hortefeux activent donc leur plan de sécurisation des établissements : diagnostics de sécurité, équipes mobiles de sécurité (500 postes créés !), formation à la gestion de crise (pour 14 000 personnels de direction), policiers référents, puis portiques et vidéosurveillance... qui récemment n'ont rien empêché ! Une mission est confiée au criminologue, controversé, A. Bauer.

Le sociologue M. Mahammed parle de "législation antiterroriste" ! Et pas un mot sur la prévention...

Cette dérive s'inscrit dans un contexte de judiciarisation des comportements des mineurs. On confond enfants en danger et enfants délinquants, bagarres de récréation et faits graves (et nombre de mineurs en garde à vue !). Une "justice des mineurs de masse" s'installe là où les mesures éducatives et le soin laissent place aux mesures pénales, dixit la Cour des comptes dans un récent rapport... "On a cessé de croire en l'éducation" (ED) !

Le bon plan est local et humain

La répression aggrave toujours la violence. La seule réponse est éducative et pédagogique, avec des équipes pluri professionnelles [personnels enseignant, d'éducation, médico-social, d'orientation, de direction] formées et stables surtout, en nombre, avec les moyens, le temps et la volonté de s'emparer collectivement du problème. Le traitement et la prévention de la violence imposent en effet de la cohésion et du sur mesure. Le climat scolaire qu'installe l'équipe, la place donnée aux parents, le respect dû à chaque élève permettent de construire un projet adapté, d'établir une autorité collective et les règles du vivre ensemble.

C'est là notre conception -positive et offensive- de l'autonomie de l'établissement !

Nicole Hennache

"12 % d'adolescents en tragédie poignante... La prison est la pire des réponses... Ce qui soigne avant tout, c'est l'Autre, c'est l'homme..." B. Cyrulnik

1 Tous personnels Education nationale/Enseignement supérieur.

2 Enseignants titulaires/non titulaires/stagiaires (Repères et références statistiques 2009)

→ Renouvellement des contrats CDD : principe et procédure

Textes de référence :

Titre XI du décret 86-83 : "Fin du contrat / Licenciement" (cf. Art. 45).
L'Art. 5 du décret 86-83 précise qu'en cas de renouvellement du contrat conclu en application de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, l'Art. 45 doit s'appliquer.

■ L'administration **doit notifier (par écrit)** son intention de **renouveler** ou de ne **pas renouveler** l'engagement **au plus tard...** (Art. 45) (cf. tableau ci-contre).

■ L'agent dispose d'un délai de **8 jours** pour **faire connaître son acceptation** en cas de renouvellement. En cas de **non réponse** dans ce délai, l'intéressé est présumé **renoncer à son emploi** (Art. 45).

Commentaire

Généralement, l'administration rectoriale adresse aux intéressés un dossier de renouvellement de candidature. Les **contractuels** et les **vacataires** reçoivent tous ce dossier, en principe début avril, à remettre au service de gestion à la fin de ce mois. Ceux-ci pourront éventuellement émettre des vœux d'affectation.

Durée du contrat en cours	Préavis
< 6 mois	8 ^e jour précédant le terme de l'engagement Ex. : terme du contrat : 30 juin - Notification : 22 juin
Entre 6 mois et 2 ans	Au début du mois précédant le terme de l'engagement Ex. : terme du contrat : 31 août - Notification : 1 ^{er} juillet
2 ans	Au début du 2 ^e mois précédant le terme de l'engagement Ex. : terme du contrat : 31 août - Notification : 1 ^{er} juin
Pour un CDD susceptible d'être reconduit en CDI	Au début du 3 ^e mois précédant le terme de l'engagement La notification doit être précédée d'un entretien Ex. : terme du contrat : 31 août - Notification : 1 ^{er} mai.

Ce dossier est visé par le chef d'établissement où exerce l'agent. Il donne une appréciation sur la manière de servir et émet un avis, "Favorable" ou "Défavorable", au renouvellement.

Les appréciations et l'avis du chef d'établissement doivent obligatoirement être portés à la connaissance de l'intéressé avant d'apposer sa signature sur le document. Ainsi, en cas d'avis défavorable, le collègue aura toujours la possibilité de joindre un contre-rapport. N'hésitez pas à vous faire accompagner du représentant syndical CGT de votre établissement pour assurer votre défense en vue d'obtenir la transformation d'un avis "défavorable" en un avis "fa-

vorable". Bien souvent, des malentendus peuvent être éclaircis !

Le dossier est également visé par l'IPR ou l'IEN de la spécialité.

*Même en cas d'avis défavorable, au final, c'est le **rectorat** qui prendra la **décision définitive** du renouvellement. S'il décide de suivre l'avis défavorable, un courrier recommandé est adressé à l'intéressé lui signifiant qu'il n'aura pas de proposition de renouvellement de contrat CDD.*

Nous devons exiger que tous les avis défavorables au renouvellement soient examinés à la CCP ainsi que l'ensemble des opérations de gestion des affectations.

→ Contrats à Durée Indéterminée (CDI)

Le chapitre III de la loi 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction publique, a transposé la directive 1999/70/CE du 28 juin 1999 concernant l'accord-cadre CES, UNICE et CEEP sur le travail à durée déterminée.

Ainsi, l'Art. 12 de la loi 2005-843 a modifié l'Art. 4 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique d'État. Il prévoit que la durée des contrats des agents recrutés par contrat à durée déterminée (CDD) à **temps complet** ne peut **excéder six années successives**. Au **terme des six années**, ces contrats ne peuvent être renouvelés qu'expressément, et pour une **durée indéterminée** (CDI).

Seuls les contrats successifs établis au titre de l'Art. 4 ou du 1^{er} alinéa de l'Art. 6

de la loi 84-16 bénéficieront, au terme de la 6^e année, d'une transformation en contrat CDI car ils ont été établis pour occuper un emploi permanent ou satisfaire un besoin permanent.

Quant aux contrats établis, au titre du 2^e alinéa de l'Art. 6, de la loi 84-16, pour satisfaire un **besoin dit saisonnier ou occasionnel**, s'ils sont reconduits successivement pendant six ans et **sans interruption**, le besoin est alors considéré pérenne.

Au terme de la 6^e année, l'établissement d'un nouveau contrat doit être à durée indéterminée.

Les contrats à temps partiel, à temps incomplet ou d'une **durée de dix mois** comptent pour **une année complète** dans le **calcul de l'ancienneté**.

Le "temps partiel" est la situation du fonctionnaire, du stagiaire ou de l'agent

non titulaire recruté à temps plein qui demande le bénéfice d'un temps partiel dans les conditions prévues par les décrets 84-959 du 25 octobre 1984 relatif à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires de l'État, et 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application du temps partiel aux agents de l'État.

Le "temps incomplet" est la situation de l'agent recruté directement pour une durée inférieure à celle prévue habituellement dans l'administration où il travaille. (Fiche réglementaire n° 47 de février 1991 relative au temps partiel, Service du personnel du CNRS : bureau de la réglementation).

La transformation du CDD en CDI se fait par l'établissement d'un nouveau contrat ou d'un avenant.

...

...CDD et CDI

... Cas où le contrat ne peut être à durée indéterminée

- Agents associés ou invités (cf. Art. 5 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984) ;
- Emplois particuliers : par exemple, ceux créés pour la mise en œuvre d'un programme de formation, d'insertion, de reconversion professionnelle ou de formation professionnelle d'apprentissage [cf. 4^e alinéa du 2^o de l'Art. 4, de la loi 84-16]. Cependant, les personnels dont l'activité correspond à une discipline d'enseignement ou à des fonctions administratives permanentes peuvent bénéficier d'un CDI en cas de renouvellement, puisque leur mission ne correspond pas à des tâches spécifiques accomplies dans le cadre d'un programme particulier. Ce sont pour l'essentiel les personnels contractuels de catégorie A, recrutés comme formateurs d'après le décret 93-412 du 19 mars 1993. Des personnels administratifs de catégorie A ont été également recrutés selon ce décret et peuvent bénéficier des dispositions de la loi ;
- Emplois d'assistants d'éducation.

Jean-Pierre Devaux

Le remplacement des enseignants ne doit pas être synonyme de précarité !

Le 20 janvier 2010, un rassemblement devant le rectorat de Créteil a permis d'exprimer l'urgence de la situation, dans le 93, avec les demandes de recrutement de 450 titulaires-remplaçants, l'ouverture de la liste complémentaire et le refus du recrutement de personnels vacataires sans formation sur des contrats de 108 h.

Le ministère estime que grâce à l'arrivée des nouveaux stagiaires sur un temps plein à la rentrée 2010 en même temps que les actuels stagiaires (néo-titulaires à la rentrée 2010), l'académie de Créteil aurait un surnombre de 600 postes (du fait de la double promotion). Cette affirmation est contestable et nous n'acceptons pas que les stagiaires soient utilisés comme moyens d'enseignement, mis en responsabilité dans les classes, sans formation du fait de la mastérisation (cf p. 14).

Luc Chatel a lancé, par voie de presse, plusieurs pistes concernant le système de remplacement dans le 2nd degré.

➔ **Première proposition** - L'intervention des Rectorats dès le premier jour d'absence constatée.

Il s'agirait d'une proposition positive si cela signifiait augmenter et mieux gérer le volant de personnels titulaires rempla-

çants. Mais comment le ministre peut-il relever ce défi compte tenu des suppressions massives d'emplois ?

➔ **Deuxième proposition** - L'utilisation d'enseignants non-titulaires d'académies voisines.

La CGT Educ'action revendique de longue date une uniformisation (grille indiciaire commune...) et un alignement, par le haut, des pratiques et règles régissant les non-titulaires. On en est bien loin pour l'instant ! Nous restons sceptique sur cette mise en œuvre avec les personnels administratifs en nombre très insuffisant ! Par ailleurs, nous condamnons l'utilisation des personnels en dehors de toute délimitation géographique, notamment ceux ayant une vie de famille et des contraintes personnelles...

➔ **Troisième proposition** - La mise en place quasiment de l'Agence Nationale du Remplacement que le ministère avait lui-même mise de côté à son arrivée au ministère.

Il s'agit d'utiliser le Pôle Emploi, les retraités et les étudiants de préférence en vacation.

Nous n'acceptons pas l'utilisation "klee-nex" de personnels et dénonçons ce manque de pertinence pédagogique durable quant à la mission d'éducation.

Au contraire, la CGT Educ'action revendique la titularisation des précaires et le recrutement en urgence de personnels formés et titulaires pour assurer la continuité du service public d'éducation !

La CGT Educ'action s'engage aux côtés des personnels pour :

- améliorer les conditions de travail actuelles des remplaçants (titulaires et non-titulaires),
- imposer, dans l'immédiat, les mêmes droits pour tous, notamment en matière d'indemnités,
- s'opposer à la remise en cause de la fonction de titulaire-remplaçant,
- obtenir un texte garantissant aux remplaçants des conditions de travail et de carrière améliorées et un régime indemnitaire lié à la fonction et revalorisé.

Matthieu Brabant

Le CDI n'est pas une titularisation !

Le 25 janvier 2010, sur TF1, Nicolas Sarkozy, répondant aux questions d'un enseignant contractuel de Gagny, a déclaré que la situation des contractuels dans la Fonction publique est profondément anormale... Et d'ajouter... qu'il est prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels pour ne pas les laisser en situation de précarité.

Assez rapidement, "l'État UMP" a tenté de désamorcer ce dérapage Élyséen, en parlant de CDI...

La CGT Educ'action demande au ministère de l'Éducation nationale de prendre des mesures concrètes pour matérialiser la déclaration du président de la République.

L'État ne peut maintenir ces personnels dans cette situation précaire sans aucune perspective de carrière. Il s'agit bien d'une titularisation en tant que fonctionnaire, non un CDI réservé à certains agents non-titulaires, dont nous parlait le Président !

La CGT Educ'action, deuxième organisation syndicale des personnels non-titulaires de l'Éducation nationale, soutiendra les actions susceptibles de permettre la titularisation de tous les précaires, sans condition de concours, ni de nationalité, avec une vraie formation.

Elle est d'ailleurs à l'origine du rassemblement au ministère de l'Éducation, le 10 mars 2010, pour aller chercher les titularisations promises par Sarkozy !

Quelques chiffres...

• 2 300 000 agents sont dans la Fonction publique d'État dont 20,5 % d'agents non-titulaires.
• 973 600 agents publics de l'État (42 %), enseignants et non enseignants, sont à l'Éducation nationale.

• 798 700 enseignants sont, à 97,2 %, des agents titulaires.
• 23 000 enseignants sont donc, à 2,8 %, des agents non-titulaires (source MEN, 01. 2009).

Service public d'orientation de l'Éducation nationale... en danger !

Alors que le gouvernement communique sur la création d'"un grand service public d'orientation tout au long de la vie", que l'"amélioration de l'orientation" est annoncée comme un des objectifs centraux de la réforme du lycée, le service public d'orientation de l'Éducation nationale est, lui, mis à mal comme jamais.

■ La spécificité de l'orientation scolaire niée

La loi sur la formation tout au long de la vie, votée par le Parlement le 24 novembre 2009, instaure un droit à l'orientation tout au long de la vie, et pose les jalons d'un service d'orientation unifié, qui s'adresserait aux individus à tous les âges de la vie. Or faire porter la question de l'orientation sur l'ensemble de la vie, scolaire et professionnelle, reviendrait à associer des problématiques différentes, voire opposées quant aux enjeux et aux valeurs qui les sous-tendent. À l'école, en effet, il s'agit d'aider chaque élève à élaborer progressivement un parcours de formation adapté, à construire des réponses personnelles sur le long terme, de l'accompagner tout au long de son parcours, dans son adaptation et sa réussite scolaire, puis de l'aider à se projeter dans un avenir perçu comme incertain, tout en tenant compte des bouleversements liés à l'adolescence. Voilà la spécificité de l'orientation du public scolaire.

La question de l'insertion professionnelle, même si elle est présente, est différée.

■ L'insertion ne doit pas être l'unique déterminant de l'orientation scolaire

Par contre, les actions d'orientation à destination du public adulte, ou du public jeune en insertion, se limitent actuellement à la recherche, sur le court terme, d'une adaptation à l'emploi et à l'accompagnement des transitions professionnelles de chacun. L'orientation scolaire, elle, doit prendre en compte une multitude de déterminants, doit permettre à chaque jeune de prendre son temps, le temps de la construction d'une identité personnelle et

sociale. Elle ne peut pas avoir comme seule perspective l'adaptation au monde de l'entreprise !

■ Il ne suffit pas d'informer !

Et pourtant on assiste, au sein de l'école, à un glissement progressif des missions d'aide à l'orientation, fondées sur le développement de la personne et de son autonomie, vers des missions qui visent surtout à l'adaptation des élèves au marché du travail et à l'emploi. Les nouveaux dispositifs, tels les "*parcours de découverte des métiers et des formations*", essentiellement centrés sur l'information, sur les métiers, illustrent ce changement de modèle. Ils organisent également le transfert des missions des COP* vers les enseignants, dont ce n'est pas le métier.

La mise en place de l'accompagnement individualisé au lycée dans le cadre d'une réforme où l'orientation est omniprésente et où les COP ont étrangement disparu, va dans le même sens. On relègue ainsi progressivement les COP vers la prise en charge des élèves les plus en difficultés, ou vers l'expertise technique en direction des chefs d'établissement.

■ Des COP trop psy et pas assez au fait des métiers !

Ce changement s'est accompagné d'une véritable campagne de dénigrement du service d'orientation de l'Éducation nationale et de ses personnels. Depuis 2005, 14 rapports ont vu le jour, dont les auteurs évoquent des "*services d'orientation défaillants*", des *personnels qui "ne sont pas toujours au fait des spécificités des métiers, des secteurs qui recrutent ou des réalités de la vie en entreprise"*. (*Rapport Guégot, janvier 2010*) et remettent en cause la formation spécifique des COP (recrutement avec une licence de psychologie plus 2 ans de formation).

■ Un service d'orientation dématérialisé...

Les perspectives ouvertes par la nouvelle loi sont inquiétantes : la mise en place d'un service "dématérialisé" (c'est-à-dire la mise en place d'un site Internet et d'une plate-forme téléphonique) gratuit et accessible à tous, avec recours à des appels d'offre qui ouvriront la porte à des organismes prestataires d'orientation. La

labellisation de ces organismes leur permettra d'intervenir dans les établissements scolaires en lieu et place des COP, pratiques déjà mises en place dans certains établissements parisiens !

■ ... et sans moyen !

Dans le même temps, la réalité du terrain, ce sont des CIO* regroupés, des COP qui ne peuvent plus se déplacer faute de moyens, des contractuels de plus en plus nombreux : actuellement 4 COP sur 5 partant à la retraite ne sont pas remplacés !

Après le démantèlement du service d'orientation de l'AFPA* à destination des adultes, c'est à une véritable casse du service public d'orientation de l'Éducation nationale que nous assistons.

■ Quel service public d'orientation ?

Opposée à la mise en place de lieux d'accueil uniques pour tous les usagers quel que soit leur âge, la CGT *Éduc'action* revendique au contraire :

→ le maintien dans l'Éducation Nationale d'une mission de conseil en orientation, exercée par des personnels qualifiés et indépendants des chefs d'établissement, des branches patronales et des décideurs régionaux, en nombre suffisant pour répondre aux besoins,

→ le maintien des CIO sur l'ensemble du territoire, lieux d'accès à une information fiable et gratuite à destination de tous les publics,

→ le maintien de l'ONISEP* en tant qu'organisme public, qui met à la disposition des différents acteurs de l'orientation et des usagers, une information gratuite et indépendante des fédérations professionnelles.

Corinne Houillon-Revolte
Cgt Educ'Action Vosges

* COP : Conseiller d'Orientation Psychologue

* CIO : Centre d'Information et d'Orientation

* AFPA : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes

* ONISEP : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions

Charles-Henri Roché
certifié bi-admissible
Lycée général et technique Einstein,
Bagnols-sur-Cèze (30)

Rencontre...



Reçu en génie mécanique productique en 1999, j'ai vite compris qu'il y avait des règles rigides régissant nos métiers. Gages d'équité... sauf quand cela arrangeait l'administration...

Première affectation à l'année, première erreur de l'administration : un lauréat non pris en compte dans le mouvement. Chaises musicales ? Non, échange de postes à l'amiable ! Quand on débute on est naïf... me voilà sur un poste 100 km plus loin !

Puis vient le poste TZR en région parisienne, idem : non prise en compte d'une réintégration. Proposition du rectorat : activité au CDI ou poste dans une autre discipline. L'envie du métier me fait préférer le second choix, malgré le foyer jeunes travailleurs un peu loin. Le relais entre académies ne passe pas : pas de paye de septembre pour s'installer, seulement la prime d'installation... en février !

Plutôt symptomatique de dysfonctionnements... et cela est loin de s'améliorer : moins de personnels au rectorat, plus de contrats divers dans les bahuts, une mobilité géographique et disciplinaire en explosion. Cela jouera sur mon rapprochement avec le syndicalisme. Non pour avoir de l'aide -le syndicat n'est pas là pour faire le travail de l'administration- mais pour que les injustices vécues ne se renouvèlent pas pour d'autres.

Pendant quatre ans, j'enseigne en zone sensible la microtechnique, une discipline peu répandue qui n'ouvre plus de poste au concours depuis longtemps. J'y côtoie des collègues qui voient défiler les remplaçants, et resteront pour moi des exemples. Certains ont d'abord travaillé dans l'industrie. Ils ont envie de transmettre aux jeunes leurs savoirs techniques et de quoi être armé pour plus tard : esprit critique, vision des rapports de forces qu'ils rencontreront dans l'entreprise et la société... Avec eux, durant les discussions politiques et syndicales, les grèves et manifs, j'ai nourri ma pensée et pris ma carte à la CGT. Ce qui m'a de suite plu : ne pas défendre uniquement le beefsteak de façon corporatiste, mais militer de façon interprofessionnelle.

Après quatre années de séparation de ma conjointe, alors enceinte, enfin la mutation dans mon académie d'origine. Je deviens le correspondant local CGT Educ'action.

Un proviseur méprisant, parano mégalo, fier des dizaines de caméras de surveil-

lance de son établissement et des courbes s'affichant sur vidéo projecteur en conseil de classe... Bientôt plus besoin de personnels : on voit tout, on sait tout ! Situations surréalistes... Des problèmes dus à l'amiante niés, un suivi des jeunes réduit comme neige au soleil et, dans le même temps, des plaintes au commissariat de police au moindre tag... Comment en arrive-t-on là ?

Deux ans passent... Je subis une carte scolaire injustifiable : la machine à supprimer un fonctionnaire sur deux est en marche...

Nouveau lycée, nouveau proviseur, même ambiance. On saisit les absences par codes barres et stylets optiques mais le suivi des élèves n'est pas fait, par manque de personnel. Je croise de plus en plus de contractuels venant parfois du bout de la France pour un boulot et l'espoir d'être titularisés...

On sent qu'une école différente se met en place : la priorité n'est plus l'intérêt de l'élève mais la réduction des coûts...

Cela renforce ma motivation à militer. Je fais un stage de formation syndicale. Un peu d'histoire du syndicalisme, et la rencontre des militants du secteur... Je m'investis aussi avec les camarades de l'Union locale. C'est pareil partout : crise à l'hôpital, à la poste, dans le privé ! La campagne pour les prud'hommes est un bon moment de militantisme inter pro !

En dix ans, j'ai vu ma discipline mourir à petit feu dans l'attente de LA réforme...

La filière professionnelle est passée à la moulinette : 4 années BEP/Bac pro contre 3 années Bac pro ! Maintenant, c'est au tour de la filière technologique.

Il y a dix ans, les élèves en 2nde techno étaient 8h en demi-classe (TSA et Productique). Aujourd'hui, 6h (ISI et ISP), demain 1h30 en classe entière ! C'est le "renforcement de la voie technologique" comme dit le guide Onisep à l'attention des élèves de 3^{ème}...

On veut améliorer l'orientation, mais qu'en sera-t-il en fin de collège quand un jeune devra choisir entre Bac pro et Bac général ? La filière technique, coincée entre les deux, bien que destinée à des profils d'élèves différents, a du souci à se faire. Malgré des débouchés réels, il y a toujours le problème de sa valorisation : c'est bien connu, le Bac débute par l'épreuve de philo... tant pis pour les élèves des séries technologiques qui com-

mencent leurs épreuves pratiques bien avant !

Comment cela pourrait-il changer ?

Quel crédit élèves et parents pourront-ils accorder à une matière dont l'horaire est infime, dont les acquis ne seront pas évalués ? On nous propose une énième consultation sur les programmes à mettre en place en septembre... Le bon sens dirait de faire autrement : réfléchir aux contenus puis définir les moyens nécessaires. Tout cela suit une logique de restriction budgétaire, non de progrès, comme partout...

Avec l'autonomie des établissements, le proviseur choisira les dédoublements à effectuer, les options à ouvrir..., avec une enveloppe horaire qui fond à chaque rentrée. On introduit ainsi la concurrence entre collègues qui devront défendre leur discipline contre une autre, entre proviseurs qui devront défendre leur lycée contre un autre.

Les équipements dépendant de la richesse des régions, la dotation sera inégale. Les disciplines STI, ayant besoin de matériels coûteux, seront les premières à en pâtir... Solution : les TP virtuels !

Un jeune devra-t-il choisir sa région, son lycée, son proviseur, voire son prof, pour faire de bonnes études ?..

Actuellement, on est quelques-uns en grève, à espérer que le mouvement s'amplifie au niveau national. Les journaux locaux relaient nos actions, mais c'est difficile, on pense à Don Quichotte... Tous les jours, de nouveaux établissements manifestent leur mécontentement. Courrier à la hiérarchie, aux médias, aux parents... Ici, nous continuons : organisation d'une soirée débat avec élèves et parents pour dégager des solutions...

Je suis maintenant trésorier adjoint du SDEN 30-48 et n'ai qu'un souhait : ne plus m'en sortir avec le nombre d'adhérents ! Car pour faire le poids face à tant de remises en cause d'acquis sociaux, pas de secret : **être nombreux et déterminés !**

Autonomie des établissements : jusqu'où peut-on aller ?

L'autonomie des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) dans les domaines financier, administratif et pédagogique a été mise en place en 1983.

Cette évolution s'est faite suite aux lois de décentralisation de 1982 qui attribuaient, aux conseils régionaux ou généraux, des compétences accrues en matière de gestion des établissements du second degré.

Leur fonctionnement a été clairement défini par le décret du 30 août 1985.

Depuis 25 ans, les interrogations et les débats sur la portée, la légitimité et les limites de cette autonomie n'ont jamais cessé. Ce décret "fondateur" a été modifié le 27 janvier 2010.

Or, les transformations apportées sont loin d'être anodines puisqu'elles concernent l'utilisation des dotations en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé. Dans le cadre des réformes du lycée : voie professionnelle, voie générale et technologique, l'accompagnement personnalisé représente jusqu'à 30 % de la Dotation Horaire Globale (DHG).

Ces évolutions marquent un renforcement des prérogatives du chef d'établissement. Si celui-ci doit soumettre son projet de répartition des moyens au Conseil d'Administration (CA), il en arrête seul l'utilisation après une deuxième délibération du CA.

De plus, le décret comporte une nouvelle sous-section, le "Conseil pédagogique". Il précise la composition de celui-ci et ses compétences de fonctionnement. Cette instance est consultée sur la coordination des enseignements, l'organisation des enseignements en groupe de compétences, la partie pédagogique du projet d'établissement (*prérogative du CA dont les membres sont élus par les personnels !*), des propositions d'expérimentation pédagogique...

C'est le chef d'établissement qui nomme les membres du Conseil pédagogique, qui fixe l'ordre du jour et les dates des séances de ce Conseil.

Il y a là, un changement profond dans la logique de fonctionnement des établissements, susceptible de générer de dangereuses dérives pour les conditions de travail des personnels et d'études des élèves.

L'autonomie des établissements doit être corsetée par l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Les horaires et les conditions de travail d'un élève, dans une filière donnée, ne doivent pas dépendre de l'établissement dans lequel il est inscrit. Si cela n'est plus vrai, nous pouvons sérieusement nous interroger sur le caractère national de notre service public d'éducation.

Patrick Désiré

Élections dans l'enseignement privé : le SNPEFP-CGT en forte progression



Le 28 janvier dernier, les enseignants des établissements privés étaient appelés à élire leurs représentants aux CCM (l'équivalent des CAPA du public).

Le SNPEFP-CGT a présenté des listes dans 21 académies et 12 départements.

Les résultats sont en forte progression par rapport aux scrutins précédents, puisque nous réalisons plus de 4 000 voix dans le 2nd degré et plus de 600 voix dans le 1^{er}.

Des cinq principaux syndicats de l'enseignement privé, nous sommes les seuls à gagner des voix malgré une baisse importante de la participation ! **Nous aurons 11 élus contre 4 lors du dernier scrutin.**

Avec plus de 8 % dans le 2nd degré, nous progressons de près de 30 % !

Dans le 1^{er} degré, nous réalisons plus de 10 % en moyenne dans les départements où nous sommes présents, progressant au total de plus de 40 % malgré une baisse générale de la participation.

Dans certaines académies, nous sommes même devenus la première organisation syndicale : Créteil : 26,5 % des voix (1^{er} degré : 20,2 % ; 2nd degré : 29 %) ; Guyane : 38 % des voix !

Ces très bons résultats du SNPEFP-CGT sont sans doute dus à plusieurs paramètres :

- le vote des délégués auxiliaires pour la première fois, dans la mesure où la CGT s'est fortement impliquée, depuis plusieurs années, face à la précarité de ces personnels,
- le besoin grandissant pour les maîtres de lutter contre une institution privée de plus en plus ferme sur son idéologie et son caractère propre, malgré la reconnaissance par les textes de notre liberté de conscience,
- le choix des électeurs de confier leurs votes à un syndicat revendicatif face à la politique menée par le gouvernement dans l'Éducation nationale depuis plusieurs années,
- le souhait pour les maîtres d'obtenir une égalisation de situation avec les collègues du public (retraite et salaire), ainsi que la garantie de l'emploi. Le SNPEFP-CGT est le seul syndicat représentatif à revendiquer la fonctionnarisation sur place des personnels,
- la campagne dynamique menée par les équipes du SNPEFP-CGT.

Ces résultats devront conduire l'enseignement catholique et le ministère de l'Éducation nationale à tenir compte du nouveau poids de la CGT dans l'enseignement privé sous contrat.

Le Bureau national du SNPEFP-CGT tient à féliciter l'ensemble des camarades pour leur forte implication dans cette campagne. Nous remercions vivement les camarades de la CGT

Éduc'action qui ont participé à cette campagne et au "montage" de nouvelles listes.

Il nous reste des régions à investir (Dijon, Orléans, Strasbourg, Nice, Besançon). Nous comptons une nouvelle foi sur nos collègues du

public pour nous aider à nous implanter... Les résultats témoignent de la qualité du travail fourni par tous nos militants. Cette victoire témoigne également de l'importance et de la nécessaire unité de nos équipes militantes.

Bravo à tous !

Le Bureau du SNPEFP-CGT



Plus que jamais, la laïcité demeure un combat

Invoquer la laïcité à tout propos est devenu depuis plusieurs années, notamment depuis le retour de la droite au pouvoir, l'exercice obligé de maints discours, déclarations ou manifestations politiques. Elle serait l'alpha et l'omega de notre société.

Mais nombreux sont ses laudateurs déclarés qui l'affublent d'interprétations contestables quand ils ne l'instrumentalisent pas à des fins qui la subvertissent.

Il n'est pas inutile de rappeler que ce qui fonde la laïcité dans notre pays découle de deux textes émanant de la volonté du peuple souverain : la **Constitution de 1958** qui, après celle de 1946, édicte dans son premier article que "la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale [...]" et la **Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905** qui affirme que "La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public" (Art. 1) et que "la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons [...]" (Art. 2).

Contrairement à ce qui est souvent dit, cette loi a subi des modifications de ses articles (ci-dessous) au cours des années, sans remettre en cause les deux premiers.

La CGT Éduc'action a participé, avec d'autres organisations laïques, à une commémoration du 50^e anniversaire de la promulgation de cette loi.

Dans l'introduction à cette manifestation, il était dit "qu'un siècle après sa proclamation, la laïcité de la République demeure la condition et la garantie essentielles d'un "vivre ensemble" que nous devons construire en permanence.

Aujourd'hui, la diversité croissante, religieuse, culturelle et morale, au sein des sociétés, pose de nouveaux défis. Mais les combats qui ont conduit l'écrasante majorité des habitants de notre pays et

parmi eux, nombre de ses plus anciens et farouches détracteurs, à adhérer à la laïcité n'ont pas changé de nature. Assurer la liberté de conscience nécessite de développer l'esprit critique et son exercice, notamment au travers de l'acquisition des connaissances : cela demeure la responsabilité de l'École publique, seule école de la République... Cette école doit être à l'abri des groupes de pression quels qu'ils soient y compris du pouvoir de l'argent".

Alors, examinons quelques interprétations ou extensions contestables des principes de la laïcité.

Tout d'abord, il est actuellement de bon ton de proclamer que la laïcité est à la source du principe d'égalité des hommes et des femmes : relevons cependant que notre société a longtemps continué, après 1905, de traiter ses citoyennes selon les principes du Code civil napoléonien, c'est-à-dire comme des sujettes de leur époux, jusqu'au début des années 1970 ! Et il en subsiste certaines habitudes, par exemple, celle d'attribuer des civilités différentes aux femmes selon qu'elles sont célibataires, mariées, veuves ou divorcées, alors que les hommes, à tout âge et dans toutes situations, n'en ont qu'une. Vous pensez que c'est anodin ? Réfléchissez à ce que cela signifie...

Autre aspect : ne faut-il pas entendre par espace ou domaine public ce qui relève de la loi ou du règlement émanant de l'exercice démocratique et s'applique à tous, chez soi comme en dehors, et par espace ou domaine privé ce qui relève du choix personnel de chacun en matière de conceptions philosophiques, religieuses, politiques ou les choix de vie ? On voit où la confusion entre espace public ou privé entraîne avec les débats sur le port de la "burqa".

Après la Commission Stasi, la Commission Génin. Faut-il une loi pour "libérer" ces femmes ? Si on leur interdit la rue pour les libérer du voile intégral, on va les condamner à l'enfermement à leur domicile qui constituera une prison plus étanche

que ce voile ? La laïcité ne fournit pas de solution "clé en mains" à ce type de situation, mais elle

oblige à un travail patient avec les forces sociales disponibles sur les lieux concernés, sans concession à ce qui contrevient manifestement à l'ordre public. Elle oblige à ne pas confondre islam et islamisme, musulman et terroriste en puissance, à savoir désamorcer les crispations et à lutter contre la peur systématique de ce qui est différent de soi.

Rappelons-nous Montesquieu : "Ah, Monsieur est persan, comment peut-on être persan ?"

Mais peut-on faire prévaloir une conception intelligente et rigoureuse de la laïcité alors que le président de la République, N. Sarkozy, s'est accordé le droit d'instaurer une hiérarchie entre ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas, et de déclarer que "dans les transmissions des valeurs et de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur" (discours de Latran) ? (Remarquons qu'il oublie le rabbin et l'imam).

Oui, on le peut, d'autant plus que l'ignorance et l'inculture dont témoignent ces assertions sont, en soi, des preuves de leur inanité.

Et la Cour européenne des Droits de l'Homme vient de rappeler opportunément à Monsieur Machelon, auteur d'un rapport qui proposait de modifier la loi de 1905 pour autoriser le financement public des lieux de culte, qu'une révision de l'Art. 2 de cette loi était impossible, le principe de laïcité étant d'ordre constitutionnel, nous y encourage.

Françoise Raffini
Membre du Collectif Laïcité
de la FERC-CGT



Complexe..., elle l'est par l'organisation décentralisée de son système éducatif -16 Länder, 16 ministres de l'éducation, 16 systèmes !- et des particularismes nombreux rendant le système peu lisible.

Élitaire..., elle l'est aussi par la sélection très précoce qu'elle impose dans la scolarité de l'élève -dès 10 ans !- et tout au long de son parcours scolaire dans un système de filières différenciées en fonction de la notion d'élèves « différemment doués » !

L'Allemagne est en effet un des seuls pays de l'OCDE à ne pas avoir mis en place un «collège unique» mais une scolarité dans des groupes « homogènes » quand les pays en tête choisissent la mixité !

« PISA-CHOC »

Le constat est accablant pour l'Allemagne : les résultats PISA 2000 et 2003 sont largement en dessous de la moyenne des pays évalués. Les études montrent une corrélation particulièrement forte entre origine sociale et performances scolaires et donc la faillite du pays à réduire les inégalités par l'éducation, même si cela s'amenuise en 2006.

Sont révélées 4 principales lacunes : une scolarité trop tardive (à 6 ans et demi en moyenne), des apprentissages préscolaires insuffisants, un manque de soutien en allemand, et surtout la sélection précoce induisant une sélection sociale.

Depuis, le débat s'éternise. La nécessité de réformer est acquise mais blocages et clivages sont nombreux : **financiers** (arguant de son endettement, l'Allemagne a rechigné à y mettre le prix : 4,6 % du PIB en 2007, 5,9 % en France !), **structurels** (chaque Land veut concocter son propre remède), **sociologiques** (les classes aisées et certains Länder cautionnent les filières). Et le système ségréatif perdure, provoquant une vive critique du rapporteur des Nations unies sur le droit à l'éducation.

Vision positive de l'Éducation...

L'école allemande repose sur le concept de *Bildung* associant acquisition du savoir et épanouissement personnel. Ainsi, temps et rythme scolaires sont « légers » : cours du lundi au vendredi de 8 à 13 heures (selon les Länder) ou à 15 heures (1 à 2 fois par semaine), de 45 mn avec récréations de 20 mn après 3 cours, l'après midi consacré aux activités sportives et culturelles (pour ceux qui y ont accès !), une atmosphère et des relations détendues, basées sur l'échange et la réflexion...

... mais failles du système...

• Les dépenses pour l'enseignement primaire sont les plus faibles. Le pré scolaire est inexistant : très peu de crèches, pas d'école maternelle (si importante pour les enfants dont la langue n'est pas l'allemand) mais des jardins d'enfants payants ne couvrant pas toutes les demandes. L'école primaire accueille les enfants de 6 ans (en juin), 5 à 6 demi-journées par semaine pour 60% d'entre elles. Les fonds, attribués en 2002 aux Länder pour favoriser l'école à temps plein, n'ont guère eu de succès par crainte d'ingérence dans leurs compétences. De fait, beaucoup de femmes renoncent à travailler.

• Après 4 ans de primaire, le système de sélection drastique opère. Les *laissés-pour-compte* de la société allemande -notamment les enfants issus de l'immigration- intègrent la *Hauptschule* (9,7 % des élèves) en vue de l'apprentissage à 15 ans. La *Realschule* mène également les élèves (13,9 %), avec une formation générale plus fournie, vers la voie professionnelle. Très sélectif, le *Gymnasium* offre aux meilleurs élèves (28,8 %) des études générales longues mais l'*Abitur* (40 % d'une classe d'âge !) diffère selon les Länder. La *Gesamtschule* atténue la sélection mais ne concerne que 5,4 % des élèves.

Politiquement, il est impossible de remettre en cause le système des filières qui fige les disparités sociales. Ses défenseurs craignent une chute de la qualité éducative due à la mixité ! Conjugué au financement local de l'École, ce système renforce également les disparités régionales : écarts nord/sud, ville/campagne, Ouest/Est surtout.

• A tous les niveaux de formation (scolaire ou supérieure), le système dual, « voie royale » de qualification initiale, propose des apprentissages dans 600 000 entreprises. Mais il a ses limites : les « recalés » de la *Hauptschule* en sont souvent exclus ; les places diminuent ou glissent vers des PME peu attractives. Ces jeunes quittent alors le système sans qualification (*chômage des 15/24 ans à 10,8 % en 2008 et une pénurie de main d'œuvre qualifiée !*). La situation est variable selon les Länder mais l'Est a un taux de chômage record.

Ce système permet d'un côté, reconnaissance sociale et valorisation des métiers notamment manuels mais de l'autre, emprise de la compétitivité et du patronat sur les structures et contenus scolaires...

• L'Éducation connaît une grave **pénurie d'enseignants** : 74 000 d'ici 2015. Pas de remplaçant, la Hesse fait appel à des volontai-

res non enseignants pour pallier aux absences inopinées via des agences d'intérim spécialisées !

• Et puis, la difficulté du métier, l'enseignement religieux ou éthique obligatoire, la violence isolée mais extrême...

... et réformes contestées

Dans le cadre de l'«*Agenda 2010*», le gouvernement fédéral a lancé une réforme universitaire (droit d'inscription et système Bachelor/master) et éducative (réduite : « formation et accompagnement des enfants améliorée, nombre d'écoles à plein temps élargi pour mieux concilier vie familiale et professionnelle, et faciliter l'intégration des enfants étrangers »).

Cela ne semble pas correspondre aux attentes puisqu'un fort mouvement contestataire s'est formé, en juin puis novembre 2009, contre les réformes. 270 000 personnes mobilisées, 50 universités occupées... pour dénoncer un système qui sélectionne, précarise, exclut des groupes sociaux et reproduit les inégalités sociales.

Bizarre, vous avez dit bizarre...

Nicole Hennache

Organisation du système

Ecole publique, gratuite, obligatoire de 6 à 16 ans.

• *Kindergarten* (jardins d'enfants),

payants, 1^{er} lieu d'accueil à 3 ans

• *Grundschule* (école primaire)

(classes 1 à 4) de 6/7 à 10/11 ans, durant 4 ans

Evaluation régulière (pas de note en classes 1 et 2)

Orientation à 10 ou 11 ans

• *Hauptschule* (4 578), école secondaire générale

(classes 5 à 9)

But : «certificat de fin de scolarité» et apprentissage

• *Realschule* (2 775), collège enseignement général

(classes 5 à 10)

But : «examen de fin d'études» et formations courtes, longues ou lycée

• *Gymnasium* (3078), lycée (classes 5 à 12/13)

But : baccalauréat et université

• *Gesamtschule*, (670), 3 filières réunies

• Système dual (1,6 million d'apprentis en 2007)

Apprentissage (3 ans) en entreprise, enseignements généraux et technologiques en école

• Enseignement supérieur (2 millions d'étudiants)

Réforme type LMD : Bac+ 3 (Bachelor/Licence), Bac+ 5

(Master), Bac+ 8 (Doctorat).

Il y aurait en Allemagne

22 % d'analphabètes, 25 % d'élèves faibles

Le sden de l'Ain

Un syndicat départemental se doit d'organiser un congrès tous les trois ans. Lors de celui-ci, les membres sortants effectuent un bilan d'activité.

Une nouvelle commission exécutive (organe décisionnel du syndicat) et un nouveau bureau (qui coordonne l'activité) sont élus pour un nouveau mandat. Les orientations mises en place lors du congrès sont les objectifs sur trois ans.

Nous avons suivi le congrès de l'Ain...



Journée riche en échanges et décisions.

Rapport d'actualité, bilan, orientations et débat autour du thème "La difficulté scolaire, les inégalités scolaires et inégalités sociales"... ont rythmé le congrès.

Il en ressort une volonté de déploiement large de l'activité, quelle soit professionnelle ou interprofessionnelle, centrée sur une communication diversifiée, de la formation des militants, et un investissement dans les luttes.

**Isabelle Vuillet,
Secrétaire départementale...**

"Notre syndicat est implanté à l'Union Départementale de l'Ain, à Bourg-en-Bresse. L'immensité du département allant des portes de Lyon aux portes de Genève pose un véritable problème pour notre activité car nous avons beaucoup de syndiqués isolés. Les militants doivent donc se relayer en organisant des réunions dans ces établissements.

Les déplacements et la préparation des réunions demandent de la disponibilité, une réalité liée au nombre d'heures de décharge pour le syndicat et donc aux élections professionnelles.

Seules Véronique Girard, Sylvie Fayard et moi-même avons des décharges".

→ **Les élections professionnelles : un enjeu de taille !**

"En 2008, l'académie obtient un siège pour les CPE, et pour les enseignants non titulaires et quatre pour les PLP. Nous manquons de peu un siège pour les certifiés ! Nous avons fait un très bon score chez les PLP de l'Ain où, il est vrai, nous sommes bien implantés. Pour progresser et faire connaître notre syndicat, notre journal départemental est envoyé dans tous les établissements du département.

En tant qu'élue, j'ai eu à traiter le dossier délicat des cartes scolaires des collègues de tertiaire.

Le score dans le premier degré a été très décevant dans notre département, c'est pourquoi depuis janvier 2009, un "CGT Actu spécial 1^{er} degré" est adressé à toutes les écoles".

→ **Militer CGT,
un atout, une force**

"Notre atout principal est que la CGT est une confédération. Nous avons donc une image plus globale du monde du travail et sommes en rapport constant avec les autres secteurs de la CGT, c'est sans doute une de nos forces.

Laurence fait parti de la Commission exécutive de l'Union Départementale et est dans une commission départementale pour la petite enfance. Isabelle participe aux actions interprofessionnelles de l'Union locale de Montluel.

Notre implication dans ces instances doit se poursuivre !

Nous participons au Conseil national de la CGT Educ'action. Nous y rencontrons tous les responsables départementaux et académiques. Pendant trois jours, les décisions précisent l'activité nationale, recentrent et modifient nos textes d'orientations.

Nous sommes mandatés à hauteur de 113 adhérents soit 1 % de la CGT Educ'action".

→ **Une activité de terrain,
se faire connaître, se déployer...**

"Depuis plusieurs années, nous sommes présents à l'IUFM où nous informons les stagiaires sur leurs droits, leur nouvelle situation professionnelle, leur mutation. Faire connaître notre syndicat dans le 1^{er} degré est une de nos priorités.

Dans les établissements, nous insistons sur la tenue des heures d'information syndicale et sur la présence au Conseil d'Administration d'élus CGT. Dans les LP, la CGT est largement représentée".

→ **...Faire le point, travailler,
décider, former**

"Le bureau se réunit une fois par mois. Les Commissions exécutives restent encore trop "un bureau élargi". Pourtant,



ces moments sont précieux pour notre syndicat car ils permettent d'établir un état des lieux sur la situation dans les différents établissements et de prendre des décisions.

Nous voulons renforcer, sur le département, la notion de pôles PLP, PE, lycée/collège. Françoise Rot souhaite créer un pôle langue.

Au niveau national, Françoise est au pôle Lycée, Pascale Burgat, qui est aussi élue paritaire, participe au collectif Vie scolaire, Sylvie et Véronique au collectif SEGPA/EREA.

Nous organisons des formations pour l'ensemble de nos syndiqués. Elles concernent notamment le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Administration, les questions de budget, de DHG, ou encore les différents contrats que l'on peut trouver dans l'Éducation nationale.

Ces formations se font parfois conjointement avec les départements du Rhône et de la Loire".

→ **...Être présent dans les luttes**

"Sur la réforme des Bacs pro, il y a eu une forte mobilisation de notre syndicat : informations, discussions et journée de formation organisée par notre académie, encourageant nos collègues à s'opposer à cette réforme dans les CA. La réforme du Lycée a fait l'objet d'un article dans notre journal départemental.

Les réformes, dans le 1^{er} degré, vivement critiquées par les enseignants et les parents, ont conduit certains enseignants à ne pas appliquer les directives. Nous avons soutenu, par des communiqués, par notre présence dans les collectifs locaux, ceux et celles sanctionnés pour être désobéisseurs".

Interview Cécile Cavelier

Le SDEN de l'Ain en chiffres...

• 50,4 % de femmes	• 1,7 % CPE
• 49,6 % d'hommes	• 0,9 % agrégés
• 65,5 % PLP	• 0,9 % chef d'établiss ¹
• 19,5 % PE	• 0,9 % PEGC
• 10,6 % certifiés	• 17 retraités

Pourquoi faut-il rester syndiqué à la retraite ?**La continuité syndicale est un gage d'efficacité.****La retraite est un droit solidaire.**

La retraite est la continuité de la vie. Elle a besoin d'être sociale et solidaire.

C'est un des moteurs du développement économique de notre pays, par la consommation, les loisirs, la culture, le bénévolat.

Cela implique de lutter pour améliorer les pensions et réduire les inégalités subies, notamment par les femmes retraitées.

Le syndicalisme retraité permet à chacune, chacun de mieux se défendre et d'aller vers des conquêtes sociales.

La retraite ne doit pas être l'isolement. La force des retraités demeure dans leur rassemblement et le lien avec toutes les générations.

Être syndiqué à la retraite est essentiel pour répondre aux défis de la société et aller vers la satisfaction des besoins sociaux.

Chaque année, les cotisations sociales (parts salariale et patronale) prélevées sur les salaires sont reversées sous forme de pensions aux retraités. C'est notre système par répartition.

C'est en 1945 que le ministre des Affaires sociales, Ambroise Croizat, instaure le régime général de Sécurité sociale. La même année sera officialisé le régime retraite. Une solidarité intergénérationnelle voit le jour.

Les lois de 1993 et 2003 pour le régime général, les accords de 1996 et 2003 pour les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC fragilisent la solidarité et organisent la dégradation du système de retraite. Par ces mesures, tous les retraités perdent, il y a besoin de réagir et d'agir. 2010 sera un nouveau moment fort de la lutte pour la sauvegarde de notre système *. Et les retraités devront être présents car il est inimaginable que les attaques contre les futurs retraités n'aient pas de conséquence sur les pensions servies actuellement (voir simplement la hausse des mutuelles santé complémentaires).

La conjoncture politique fait que tous nos acquis sociaux, que nous avons arrachés

par les luttes depuis des décennies, sont peu à peu remis en cause. Plus que jamais, la seule façon de se sortir de cette situation, c'est d'agir. La plus grande mobilisation est nécessaire pour faire plier le gouvernement : la CGT a besoin de mobiliser toutes les forces possibles, y compris et à part entière, les retraités.

Les retraités ont des revendications spécifiques qui rejoignent celles des actifs, en particulier :

- revalorisation des pensions de retraite (de base et complémentaires) avec un rattrapage immédiat de 300 €
- retour de l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires (et non des prix),
- alignement du minimum contributif de pension sur le SMIC (1 600 € par mois pour la CGT) pour une carrière complète : une récente étude montre qu'au delà de 60 ans, de trop nombreuses personnes à la retraite, en majorité des femmes, vivent sous le seuil de pauvreté,
- défense de la Sécurité sociale pour tous avec une prise en compte de la dépendance dans le cadre de l'assurance maladie (c'est lorsque que nous vieillissons que nous en avons le plus besoin), arrêt des déremboursements, des dépassements d'honoraires, des forfaits hospitaliers...
- reconquête et défense des services publics de proximité (transports, commerces, logement...).

Ces revendications sont intergénérationnelles. Elles concernent jeunes et moins jeunes, actifs, privés d'emploi et retraités.

À l'horizon 2015, 30 % des salariés de l'Éducation nationale vont partir à la retraite, ce qui représente un enjeu considérable pour la pérennité du syndicat et pose avec acuité la question de la "continuité syndicale" après l'activité.

→ Cette continuité syndicale est nécessaire :

- pour poursuivre l'action et les luttes car la politique de régressions sociales, qui touche bien sûr aussi les retraités, à encore de beaux jours devant elle si nous baissons les bras et qu'il existe donc une communauté d'intérêts dans de nombreux domaines entre actifs et retraités,
- pour permettre la continuité des liens fraternels entre les camarades après la cessation d'activité,

- pour que chaque retraité continue à recevoir la presse syndicale (départementale, académique, nationale, fédérale),
- pour assurer le renforcement de l'organisation syndicale afin qu'elle puisse assurer la défense des intérêts spécifiques des retraités.

Elle concerne tous les syndiqués, actifs et retraités : une communauté d'intérêt se confirme.

Les SDEN sont toujours la base du syndicat : actifs et retraités sont impliqués pareillement dans leurs activités et leurs structures (bureau, CE...).

Il serait bien que les responsables de "l'Orga", dans chaque SDEN (ou URSEN), recensent les retraitables de l'année (ou des deux années) qui vient (viennent) et s'adressent spécifiquement à eux pour les inviter à rester syndiqués. Les journaux départementaux ou académiques peuvent aussi proposer aux futurs retraités à prendre contact avec le syndicat pour les éventuelles démarches de liquidation des pensions. **Attention**, certains collègues peuvent avoir des pensions de plusieurs caisses, publique et privées, et les démarches sont différentes.

Les Sections Départementales ou (et) académiques de retraités, là où elles existent, et la Section Nationale des Retraités continuent à vivre au sein de la CGT Educ'action.

Un seul mot d'ordre :
à la retraite,
rester syndiqué CGT !

Gérard Corneloup
Section nationale des Retraités
Cgt Educ'action

* Lire l'article p. 6 "La retraite sera ce que nous en ferons".



Retraite et santé

Dans le prolongement de l'article sur "l'amiante dans les établissements scolaires" (voir PEF 104 de janvier 2010), il nous est apparu nécessaire de sensibiliser encore les retraités sur cette question. Ils sont totalement oubliés par les autorités administratives. Nous l'avons déjà fait dans des précédentes informations.

Les personnels retraités qui ont travaillé dans des locaux contaminés par l'amiante, certains entre quinze et vingt ans, n'ont eu droit, de la part de l'administration rectorale, à aucune information personnelle les avisant des risques qu'ils encourent. Si cette information avait été faite, elle leur aurait permis de mettre leur médecin traitant en contact avec le médecin de prévention des rectorats et de les renseigner sur les procédures administratives à mettre en œuvre lors de l'apparition d'une pathologie respiratoire, cardiaque ou tumorale liée à l'amiante, inscrite au tableau n° 30 des maladies professionnelles et ouvrant droit, à ce titre, à une reconnaissance de maladie imputable au service.

Le plan "Action amiante" du ministère est souvent passé inaperçu chez les actifs dans les établissements et il ignore complètement les retraités.

Des élèves ont aussi passé jusqu'à six ans dans des locaux amiantés, une information à leur rencontre et le bénéfice de la prévention médicale doivent également entrer aussi dans le plan "amiante".

Les revendications que nous portons, depuis de nombreuses années, à la connaissance des recteurs et de leurs services ainsi qu'à celle du public par voie de presse, doivent trouver aujourd'hui la solution conforme à nos demandes et surtout garantes de la santé publique.

Malgré les dires de l'Administration, nous affirmons que, depuis 20 ans, rien n'a changé et que **les retraités, enseignants et agents, tout comme les élèves, sont les oubliés du ministre.**

Les derniers documents ministériels du plan reprennent presque les revendications que nous ne cessons de porter, c'est à dire :

1 - Que le secrétariat des établissements dresse la liste des personnels qui ont travaillé pendant les vingt dernières années dans des locaux où l'amiante en suspension dans l'air atteint 5 fibres par litre.

2 - Que l'Administration prévienne les personnels retraités du risque pul-

monaire qu'ils encourent afin que leur médecin traitant se mette en rapport avec le médecin de prévention du rectorat.

3 - Qu'elle adresse à ces mêmes personnels une attestation certifiant leur période de travail sous atmosphère contaminée par l'amiante.

4 - Qu'elle reprenne les examens médicaux systématiques qu'elle a "oublié" de faire depuis 20 ans.

Dans chaque département, il existe des associations du réseau ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante).

Joignez ces associations, en liaison avec les camarades de la CGT Educ'action, responsables des CHS, dans les académies et les SDEN.

La santé chez les retraités, c'est aussi d'autres contraintes.

Souhaiter "Bonne année, bonne santé" au nouvel an, ce n'est pas juste. Ce qui l'est, c'est "une bonne santé fera une bonne année" !

Avec les années qui passent, le corps qui subit les contraintes du travail, demande plus de soins et subit davantage les assauts de la maladie.

Avec notre regretté camarade, Jean-Pierre Cotton, une liste des facteurs de risques a été établie :

- contrainte organisationnelle et relationnelle,
- ambiance et contrainte physique,

- exposition à des agents biologiques,
- agents chimiques.

Ces contraintes ont influé sur le comportement de notre santé et, à la retraite, se font davantage sentir comme l'aboutissement d'une vie bien remplie, épuisante, moralement et physiquement.

La loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires), dite "loi Bachelot", casse toute velléité de reconnaître à la retraite les efforts fournis pendant l'activité.

C'est une loi qui ne permet pas de répondre réellement aux besoins des personnes et des territoires et qui aggrave les conditions d'accueil et de prise en charge des personnes âgées. Elle préconise les regroupements sanitaires par territoire, entraînant la fermeture de services de chirurgie, notamment dans les hôpitaux de proximité, supprimant ainsi l'accès aux soins des personnes âgées, fragilisées et polyopathologiques. Un autre frein à l'accès aux soins : la solvabilité des personnes et l'âge qui entraînent déjà une sélection des admissions dans les hôpitaux publics et les établissements privés. Or, c'est bien des besoins qu'il faut partir (et non pas de l'offre de soins et de ses carences), la proximité et la sécurité en sont les deux axes principaux.

Avec nos organisations, exigeons son retrait immédiat.

Daniel Hervieux
SNR Cgt Educ'action Gard

Nécrologie

Nous avons appris le décès de deux de nos camarades qui ont marqué, en leur temps, la vie de notre syndicat.

• **Raymond GROSSIR** fut pendant plusieurs années le Trésorier national du SNETP-CGT. Il participa notamment, à partir de 1972, à l'articulation du "programme commun de la gauche et nos revendications". Après avoir transmis ses fonctions, il était parti en Lorraine où il avait exercé les fonctions de chef d'établissement. En retraite depuis de nombreuses années, il demeurerait toujours à Nancy.

• **Michel BOUTRY** fut quant à lui, Secrétaire Départemental du SNETP-CGT dans l'Essonne dès la création de ce nouveau département de la banlieue parisienne jusqu'en 1975 où il obtint sa mutation pour la Savoie. C'est dans ce département qu'il finit sa carrière. Il était également en retraite depuis de plusieurs années.

Aux proches de ces deux camarades, la Section Nationale des Retraités de la CGT Educ'action transmet ses condoléances attristées, comme elle les transmet à tous ceux qui ont perdu un proche dans les semaines et les mois qui viennent de s'écouler.

Ya d'l'écho... Enfance...

"L'humanité doit donner aux enfants ce qu'elle a de meilleurs"
Déclaration de Genève, premier texte international de la SDN (1924)

→ Dans le monde...

"Les enfants de 0 à 14 ans sont 1,9 milliard et la moitié d'entre eux n'a accès à aucun des services fondamentaux auxquels ils ont droit... Les situations les plus dramatiques concernent toujours les mêmes régions : l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud où la plupart des Etats subissent encore avec violence les conséquences des politiques d'ajustement structurel des années 1980 et 1990. Comment des pays, priés de privatiser leurs services publics, ou croulant sous une dette qu'ils peinent à rembourser, pourraient-ils créer des systèmes de santé et d'éducation adaptés à leur population d'enfants ?"

Philippe Rekacewicz, géographe,
(Le Monde diplomatique, oct. 2009)

■ Malnutrition

"La mort de la moitié des 26 000 enfants de moins de cinq ans qui disparaissent chaque jour est imputable à la malnutrition... Un quart... meurt pendant le premier mois de leur vie. Ceci relève en grande partie de l'effondrement de l'allaitement maternel, directement imputable à la pression commerciale et publicitaire des grandes multinationales du lait en poudre. Dans un pays aussi pauvre que le Niger, l'allaitement maternel est tombé au dessous de 20 %."

Claire Brisset, ex défenseure des enfants
(Le Monde diplomatique, oct. 2009)

■ Éducation

"Sur la base des tendances actuelles, l'enseignement primaire universel ne sera pas réalisé à l'échéance de 2015. Trop d'enfants reçoivent une éducation de qualité si médiocre qu'ils quittent l'école dépourvus des compétences de base... Des disparités profondes et persistantes fondées sur la richesse, le sexe, le lieu de résidence, l'appartenance ethnique et autres marqueurs du désavantage constituent un obstacle majeur aux progrès dans le domaine éducatif. Si les gouvernements du monde prennent au sérieux l'éducation pour tous, il faut qu'ils pensent plus sérieusement à lutter contre l'inégalité."

Koichiro Matsuura, directeur UNESCO,
Rapport mondial sur l'Éducation Pour Tous, 2009

■ Travail, esclavage, prostitution, sexisme

"Plus de 200 millions d'enfants travaillent dans le monde... parce que leur survie et celle de leur famille en dépendent... Les trois quarts... sont en prise aux pires formes du travail des enfants, la traite, les conflits armés, l'esclavage, l'exploitation sexuelle et les travaux dangereux."

Organisation Internationale du Travail, 2009

"Il n'est pas nécessaire d'aller dans la banlieue de New Delhi pour rencontrer des enfants en esclavage. Dans des pays comme la Grande-Bretagne ou la France, l'esclavage bien que marginal est parfois réalité"... "On estime à 1 million le nombre d'enfants, chaque année dans le monde, vendus, enlevés et contraints à se prostituer... Les victimes de la prostitution subissent des violences inouïes, tant sur le plan physique que psychologique".

Ligue des Droits de l'Homme

"Les mariages et les grossesses précoces, le VIH et le SIDA, la violence sexuelle et autres sévices liés au sexe accroissent le risque d'abandon scolaire des adolescentes, ce qui crée un engrenage de discrimination sexiste, de pauvreté et de taux élevés de mortalité".

Ann M. Veneman, directrice UNICEF, Situation des enfants dans le monde, 2009.

→ En France...

■ Enfants non scolarisés

"De très nombreux enfants roms ne sont pas scolarisés ou suivent des parcours scolaires très décousus... On compte 5000 à 7000 enfants roms en France, qui sont arrivés ou arriveront à l'âge de 16 ans sans avoir jamais ou presque été à l'école..."

Collectif pour le Droit des enfants ROM, 2010

■ Enfants en rétention

"Le placement d'un nourrisson de 3 semaines au centre de rétention de Rennes a illustré l'inhumanité de l'enfermement des familles et des mineurs. La cour d'appel de Rennes a pour la première fois affirmé qu'une telle décision constituait un traitement inhumain et dégradant au sens de l'Art. 3 de la Convention européenne de sauvegarde des libertés fondamentales et des droits de l'Homme. Cette décision de justice n'a pas mis fin à cette pratique..."

CIMADE, Rapport 2007 sur les CRA

■ Enfants délinquants

"Il s'agit de durcir encore le droit pénal des mineurs... C'est une vision réactionnaire de l'enfance, qui consiste à considérer non pas que tout enfant est une richesse, une potentialité, mais plutôt que beaucoup d'enfants de ce pays sont une menace... On les enferme de plus en plus tôt dans leur statut de mineurs délinquants, et en gros, la société fait une croix sur eux..."

Hélène Franco, Syndicat de la magistrature (sur la Réforme de l'ordonnance du 2 fév. 1945)

■ Enfants fichés

"Les jumeaux arrivent à l'école à la rentrée de Noël. Peu après leur inscription dans base élève, l'ins-

pection chargée de la "chasse aux doublons" téléphone à l'école pour s'étonner de l'apparition dans Base élèves de deux enfants de même nom, même date de naissance. Deux jours plus tard, le papa est interpellé..."

Bulletin RESF, fév. 2010

■ Enfants pauvres, mal logés, SDF

"Le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles indiquait que 44,3 % des moins de 18 ans résidant dans ces quartiers (quasiment un enfant sur deux) vivent sous le seuil de pauvreté... Le logement est devenu la pierre angulaire de la pauvreté et à l'origine d'entraves au développement et à l'autonomie future de l'enfant..."

600 000 enfants souffrent du mal logement ou de non logement" (soit 18 600 enfants SDF).

Fondation Abbé Pierre,

État du mal logement en France, 2010

■ Enfants maltraités

"La journée scolaire à l'école primaire est la plus longue du monde... y compris pour les enfants de maternelle... (Elle) est ainsi la plus fatigante, "usante" et stressante pour l'ensemble des enfants..., particulièrement épuisante, anxiogène et démotivante pour les enfants vulnérables, en souffrance, en échec, envahis par les "troubles" du comportement, handicapés, en "désamour" de l'école... On ne s'y prendrait pas autrement si on voulait dégager une élite dès la maternelle..., stigmatiser les enfants-élèves les plus saturés, épuisés, largués..."

Hubert Montagner, docteur ès Sciences, 2008

■ Enfants abusés

"L'inceste est un tabou d'une extraordinaire fréquence", Axel Khan, France 2 (fév. 2010)
5 % des femmes, en France, déclarent avoir été victimes d'inceste (sondage Ipsos, janv. 2009).

Chiffres

1... enfant sur 3 en âge d'intégrer l'école primaire souffre, dans les pays en développement, de lésions cérébrales à cause de malnutrition...

1... travailleur sur 4 est, en Inde, un enfant...

1... enfant sur 20, dans le monde, vit et/ou travaille dans la rue...

1... ménage sur 2, en Afrique subsaharienne, vit avec moins d'un dollar par jour...

15... individus les plus fortunés de la planète possèdent un patrimoine dépassant le PIB annuel total de cette Afrique subsaharienne...

Nicole Hennache

Le poste de Défenseur des enfants a été supprimé quelques jours avant le 20^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant...

La santé des enseignants en fin de carrière... !

Une enquête récente menée par la MGEN¹ et quelques syndicats a été réalisée auprès de 3 713 enseignants (62 % de femmes, 38 % d'hommes) âgés de 54 ans en moyenne. Ils sont, pour plus de la moitié, professeurs des écoles ; 15 % exercent en ZEP et 71 % en milieu urbain, et 55 % perçoivent positivement leur métier.

Mais, plus de 55 % le trouvent fatigant, plus de 43 % stressant, plus de 42 % envisagent d'anticiper leur départ même sans retraite à taux plein. 90 % se disent préoccupés par un allongement éventuel de leur carrière. Presque 60 % souhaitent bénéficier de mesures d'aménagement de leur temps de travail.

Faire le lien entre ces réponses et leur santé au travail est évident au regard des problèmes les plus souvent évoqués dans cette enquête : sommeil, vue, moral, capacité de concentration...

→ Les conditions de travail en cause...

Si plus de 80 % estiment que leurs difficultés sont liées au comportement de certains élèves, plus de 75 % mettent en cause le **bruit** et plus de 60 % **l'isolement, la solitude et le rythme de travail**.

Ainsi l'usure physique constitue un sujet de préoccupation majeure des enseignants en fin de carrière² : troubles du rachis lombaire et cervical, problèmes d'articulations et de voix...

Les motifs de détérioration des conditions de travail les plus souvent évoqués : manque d'insonorisation des classes et effectifs des classes, manque d'ergonomie des postes de travail, manque d'hygiène et de propreté des locaux et sanitaires...

→ Mais aussi le suivi de leur santé au travail...

Plus de 80 % ont consulté plus de trois fois un médecin durant l'année scolaire 2007/2008.

Presque 40 % ont eu 1,6 arrêt de travail. Les arrêts ont principalement pour cause les maladies infectieuses (43 %), la fatigue (40 %), le stress (25 %)...

¹ Carrefour Santé Social "Les enseignants face à leur fin de carrière professionnelle"

90 % d'entre eux n'ont pas eu recours aux services médicaux ou médecins de prévention de l'Éducation nationale.

→ Leurs critiques et leurs attentes...

92 % estiment ainsi que l'employeur Éducation nationale devrait développer des actions dans le domaine de la santé.

La moitié estime que l'accompagnement de leur complémentaire santé est insuffisant sur les questions de santé au travail. Cette critique est également adressée, pour 65 % d'entre-eux, à leurs syndicats à qui est reproché leur manque d'investissement sur le sujet.

Le CHSCT n'a pas assez de pouvoir de contrôle. 75 % pensent que l'existence d'une commission hygiène et sécurité dans leur établissement serait utile.

Ils souhaitent la mise en œuvre d'une politique de prévention du stress et l'instauration d'une médecine du travail.

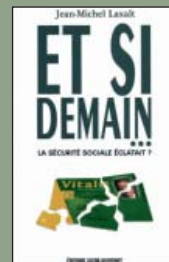
→ Dans les *commentaires spontanés* sur l'appréciation du métier, la critique la plus fréquente est le manque de considération et de reconnaissance, la deuxième est l'épuisement psychologique.

Pour la CGT, des enseignants de plus en plus conscients de l'impact négatif de leurs conditions de travail sur leur santé et exigeant en matière de santé au travail devraient pouvoir peser favorablement sur un employeur public bien en deçà des attentes et de ses responsabilités.

Solange Fasoli

² "Les professeurs enseignants au collège sont les plus négatifs sur leur métier, qu'ils perçoivent moins "passionnant", moins "enrichissant", moins "valorisant", plus "éprouvant, pénible, décourageant" et surtout plus "stressant" que leurs collègues. Cependant, parmi les enseignants du collège, les certifiés ont une perception plus positive que les autres [...], notamment les PEGC qui ont la perception la plus négative de leur métier, toute profession confondue". [...]

Lire...



■ "Et si demain... la Sécurité Sociale éclatait ?"

Jean-Michel Laxalt
Ed. Jacob Duvernet,
07.2009

La Sécurité Sociale a-t-elle laissé tomber les pauvres ? La modernité, c'est aujourd'hui sans la Sécu ? Dans une société atomisée, l'autre a-t-il moins d'importance ? En somme, la société française veut-elle continuer à vivre avec elle-même ?.. Au travers d'entretiens avec une dizaine d'interlocuteurs, ce sont les questions que JM Laxalt, Président de la MGEN, pose dans ce livre percutant... et y répond positivement !



■ "Pour en finir avec le Wall Street management"

Marie-José Kollicki
Jean-François Bolzinger
Les Éditions de l'Atelier,
01.2010

Il a atteint les limites de son efficacité économique et l'apogée de son inefficacité sociale en reléguant au rang de variable d'ajustement l'ensemble des salariés. Comment leur redonner un rôle d'acteurs au cœur de l'entreprise publique ou privée, replacer l'humain au centre ? Tout en analysant les systèmes qui ont engendré la crise, sont proposés des repères pour un "management alternatif", qui remet en cause les dogmes actuels : l'économie aux actionnaires, le social aux syndicats, l'environnemental aux associations.



■ "Pour que la maternelle fasse école"

GFEN
Dialogue n° 134

Clarifier les enjeux de la scolarisation à l'école maternelle, retracer son histoire, interroger ses finalités, montrer les effets des pratiques d'enseignement dans le développement des élèves, analyser l'origine de la difficulté scolaire, souligner la nécessité du partenariat et du travail d'équipe..., tout cela au service d'une même ambition pour chaque élève, tels sont les objectifs de ce numéro de Dialogue.

Né le 12 octobre 2009,
l'acte II du mouvement
des travailleurs sans-
papiers touche
aujourd'hui 6 000
grévistes travaillant
dans 2 100 entreprises
situées dans quarante
départements.

Les travailleurs sans-papiers doivent gagner !

Parmi eux, des travailleuses employées dans l'aide à la personne sortent de l'ombre. C'est une mobilisation inédite, lancée par onze organisations syndicales (CGT, Solidaires, FSU...) et associatives (LDH, RESF, Cimade...). Pour diviser et désamorcer le mouvement, Besson a publié le 24 novembre une circulaire qui laisse de côté les salariés non déclarés, Algériens et Tunisiens, et exige une "durée significative de séjour". Elle réclame même de ces travailleurs une "volonté d'intégration sociale" ! Bref, l'arbitraire préfectoral.

Réunis plusieurs fois en AG, les grévistes ont décidé de poursuivre la grève et les occupations, de ne pas déposer de dossier en préfecture, d'exiger des employeurs l'établissement de formulaires CERFA et du gouvernement une vraie circulaire de régularisation.

Les piquets de grève tiennent bon, malgré une série de jugements favorables au patronat.

Le 20 janvier, la police a violemment évacué les grévistes de l'ADEC (75016 Paris) qui avaient témoigné à l'Assemblée nationale y avoir travaillé dans le chantier de rénovation, avec les badges estampillés "Bouygues bâtiment". Le TGI de Paris a ordonné, le 2 février, l'évacuation des locaux du FAF-SAB (8 rue du Regard, 75006 Paris).

Des personnalités du spectacle (J. Balasko...) et du sport (L. Thuram) ont exprimé leur soutien sur place. L'occupation se poursuit.



Une jurisprudence intéressante est constituée par une ordonnance du TGI de Bobigny, rendue le 17 février, face à la demande d'évacuation de la société STN d'Aulnay-sous-Bois (93) : elle autorise l'occupation de l'entreprise par les grévistes aux heures de travail.



Parfois, les patrons s'impatientent : le 19 février, alors que les grévistes de Multipro (75020 Paris) se rassemblaient pacifiquement devant une agence du boulevard Voltaire, une vingtaine de nervis casqués ont violemment agressé le rassemblement faisant des blessés parmi les travailleurs et les soutiens, qui portent plainte.

L'heure est à la multiplication des comités de soutien, y compris en province, et à la popularisation de cette lutte historique. Lors de sa rencontre nationale, le RESF a décidé de verser un don de 10 000 € au compte de solidarité¹. Chaque syndicat, chaque militant et citoyen sont appelés à apporter une aide concrète.

Sur le mode du film "Laissez-nous grandir ici" réalisé en 2007 par des cinéastes solidaires du RESF, un nouveau court-métrage de 3 minutes sera diffusé dans plus de 500 salles². Le "Collectif des cinéastes pour les sans-papiers" regroupe les grands noms du 7^e Art. "Nous souhaitons donner une caisse de résonance au mouvement des sans-papiers", explique Laurent Cantet, Palme d'Or du Festival de Cannes 2008 pour "Entre les murs".

On peut compter sur les militants de la CGT Educ'action pour que cette caisse de résonance retentisse dans le monde de l'Éducation.

Pablo Krasnopolsky

¹ Envoyer les chèques à l'ordre de "Solidarité sans-papiers" à : CGT - Service comptabilité - 263 rue de Paris - 93100 Montreuil.

² En attendant le DVD, on peut télécharger : http://www.collectifdescinéastespourlessanspapiers.com/video/on_bosse_ici.mp4